

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# Le Négociant Canadien

COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET FINANCIER.

Vol. 2—No. 33

MONTREAL, 21 MAI, 1873.

[\$2 PAR ANNÉE

## LE NEGOCIANT CANADIEN

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU

COMMERCE et de L'INDUSTRIE

PARAISSENT LE

JEUDI de CHAQUE SEMAINE

Le Négociant Canadien est le seul journal de ce genre publié en langue française

Il contient les informations commerciales les plus complètes. La revue est sous la direction spéciale de M. L. E. Morin, courtier. Son expérience et les relations qu'il doit à sa position sont de sûrs garants que cette partie du journal ne laisse rien à désirer.

Une remise libérale est accordée aux annonceurs à long termes.

Les abonnements et les annonces sont reçus au bureau du journal, No. 10, Rue St. Nicolas.

Abonnement, - - - - \$2 par an  
Annonces - 10 cts par ligne par insertion

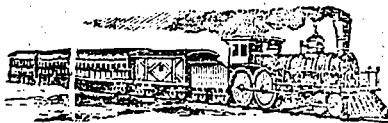
L. E. MORIN & CIE

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

## Chemins de Fer du Canada Central

DE

Brockville et d'Ottawa.



GRANDE ROUTE A VOIE LARGE CONDUISANT A OTTAWA.

LE ET APRES LUNDI LE 6 MAI COURANT, les convois partiront comme suit :

DE BROCKVILLE

Express à 8.00 A. M., arrivant à Ottawa à 1.00 P. M., et à Sand Point à 1.20 P. M.  
TRAIN DE LA MAILLE à 4.00 P. M., arrivant à Sand Point à 9.30 P. M.

Express Direct d'Ottawa, à 3.30 P. M., en connexion avec l'Express de jour du Grand-Tronc de l'Est à l'Ouest, arrivant à Ottawa à 7.10 P. M.

D'OTTAWA.

Express Direct de l'Ouest à 10.00 A. M., arrivant à Brockville à 1.40 P. M., en connexion avec l'Express de jour du Grand-Tronc allant à l'Est et à l'Ouest.

TRAIN DE LA MAILLE à 4.00 P. M., arrivant à Brockville à 9.30 P. M.

ARRIVANT A SAND POINT.

à 1.20 P. M. et à 9.30 P. M.

PARTANT DE SAND POINT

à 6.00 A. M., 11.40 A. M., et à 3.30 P. M.

Les Trains du Canada Central et les embranchements de Perth font connexion régulière avec tous les trains du chemin de fer B. et O. Transbordements faits avec diligence, PAS de TRANSBORDEMENT LORSQUE LES CHARS SONT CHARGES AU COMPLET POUR UNE STATION SPECIALE.

Rockville, 4 Mai 1872.

E. ABBOTT,  
Directeur.

## N. RENAUD & CIE

MARCHANDS DE

Farine, Grains & Provisions

No. 34, RUE DES ENFANTS TROUVES

MONTREAL

### Formation de Société

Nous soussignés avons l'honneur d'informer le public que nous avons formé une Société sous les nom et raison de N. RENAUD et Cie., pour faire le commerce de FARINE, GRAINS et PROVISIONS.

N. RERAUD,  
F. LARIN,  
A. E. GAGNON.

30-30

### MEULES FRANCAISES

ET

ECOSSAISES

Pierres à Meules, Blocs.

ETC., ETC., ETC.

AUX

Propriétaires de Moulins, Meuniers et autres

Les soussignés offrent en vente

Meules pour moulins à farine

(Diverses grandeurs.)

do pour mouler le blé,

do pour mouler l'avoine,

do pour éciller l'avoine,

do écossaises pour l'avoine,

Meules pour perler l'orge (à manufacturer le Pot Barley.)

Aussi :

Blocs français assortis pour meules de différentes sortes.

Le tout garanti de première qualité et à des prix extrêmement modérés.

N. RENAUD & CIE.,

34, Rue des Enfants Trouvés.

## GELINAS, LAFLEUR & Cie

IMPORTATEURS.

No. 256, Rue St. Paul

Troisième porte de

M. AMABLE PREVOST,

52

MONTREAL.

GAUTHIER, MAYRAND & CIE.

IMPORTATEURS DE VINS, SPIRITUEUX

EPICERIES,

MARCHANDS DE FARINE, LARD, SAINDOUX,

274 et 231 Rue des Commissaires,  
MONTREAL.



Chemin de Fer le Grand Tronc  
DU CANADA

### Arrangements d'hiver

Chars Palais (Pullman) et magnifiques Chars ordinaires et neufs à tous les Trains de Jours, Chars Palais Dorois, à tous les Trains de Nuit, sur toute la Ligne.

Les Trains partiront maintenant de Montré comme suit :

ALLANT A L'OUEST

Maille Quotidienne pour Prescott, Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'Ouest à 8.00 A. M., Express de nuit do do do ... 8.00 P. M.  
Train de la Maille de Nuit pour Toronto et toutes les stations intermédiaires ... 6.00 A. M.  
Train local pour les passagers pour Vaudreuil, à ... 4.00 P. M.  
Trains laissant Montréal pour Lachine, à 7.00 A. M., 3.00 A. M., 3.00 P. M., 5.00 P. M., et 6.00 P. M.  
Trains laissant Lachine pour Montréal, à 8.00 A. M., 4.00 A. M., 3.30 P. M., 5.30 P. M., et 6.00 P. M.  
Le Train de 3.00 P. M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Express pour Boston via Vermont Central ... 8.10 A. M.  
Express pour New-York et Boston via Vermont Central à ... 3.30 P. M.  
Train de la Maille pour St. Jean et Rousses Point, en connexion avec les Trains de Stanstead, Shefford et Chambly et en jonction avec les Chemins de Fer des Cantons du Sud-Est 3.00 P. M.  
Train de passagers du jour pour Island Pond, et toutes les stations intermédiaires ... 6.00 A. M.  
Train de la maille pour St. Hyacinthe, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Portland, Boston ... 1.45 P. M.  
Express de Nuit pour Québec, Rivière du Loup, Cacouna, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les Provinces d'en Bas ... 10.30 P. M.  
Express pour Québec, ... à minuit

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures nommées.

La magnifique vapeur "C. A. R. L. O. T. T. A." communiquera avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissera Portland pour Halifax, N. E., tous les Vendredis à 4.00 p. m. Ce vapeur offre tout le confort possible aux passagers et pour le transport du fret.

Le vapeur "CHANE" fera aussi le voyage entre Portland et Halifax.

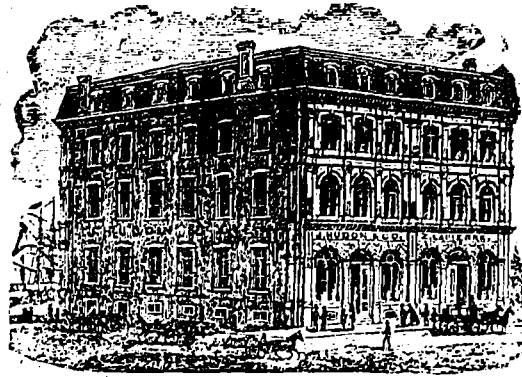
La Compagnie Internationale des Steamers faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et Jendis à 6.00 p. m., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

BAGAGE ÉTIQUETÉ.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure de départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la Station Bonaventure ou au Bureau No. 143, Rue St. Jacques, C. J. BRYDGES, Directeur-Général

Montréal, 10 Janv. 1872.



# J. HUDON & Cie

IMPORTATEURS

**D'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS ET PROVISIONS  
EN GROS**

No. 304, Rue St. Paul et 247, Rue des Commissaires

**MONTREAL**

J. HUDON,

CHAS. HEBERT,

A. S. HAMELIN

Ateliers de Ferblantiers et Plombiers

# T. ST. GEORGE

98, Grande Rue St. Laurent, 98

ENSEIGNE LE LA GROSSE CAFETIERE ROUGE

M. T. ST. GEORGE, tout en remerciant ses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'on lui a donné, les avertit qu'il a agrandi son Magasin, et qu'il continuera comme par le passé à prendre tout ordre, soit pour passage de tuyaux à gaz, à l'eau, de gazelles, de lustres, de couvertures en ferblanc, en tôle galvanisée, ardoise, etc., soit pour réparations aux ateliers ou à domicile. Le tout sera exécuté par des ouvriers sûrs et de première classe.

Le magasin de ferblanterie, ferronnerie et articles en plomb de M. T. ST. GEORGE contient un assortiment très-varié et très-complet d'articles garantis et à bon marché. Le public est certain d'être servi avec fidélité, promptitude et politesse.

On y trouve également des réfrigérateurs ou glacières de famille améliorés et de tous les prix. Tous ceux qui ont eu occasion en sont pleinement satisfaits.

Ouvrages entrepris à la Campagne, pour églises, presbytères, couvents et demeures particulières, fournies à air chaud posées sous le meilleur système connu.

A l'ancienne place, No. 98 Rue St. Laurent, Enseigne de la GROSSE CAFETIERE ROUGE. 33

## DEMENAGEMENT

J. HUDON & CIE. ont transporté leur magasin au No. 304 Rue St. Paul et No. 247 Rue des Commissaires où ils tiendront comme par le passé un assortiment complet et bien choisi d'épicerie, vins, liqueurs et provisions.

Ils présentent de cette occasion pour solliciter de leurs pratiques la continuation du patronage qui leur a toujours été si libéralement accordé. 20-12

Grand Magasin du Chemin de Fer du Nord

**L. A. LESIEUR**  
Entrepot d'Épicerie, Liqueurs  
ETC., ETC., ETC

Marché Bonsecours  
(ANCIEN MAGASIN DE LA RIVIERE)

ouvert à domicile.

20-20



## AVIS DU GOUVERNEMENT.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 17 mars 1873.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre : 15 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,  
Commissaire des Douanes.

## ADOLPHE GERMAIN

A VOCAT,

SYNDIC OFFICIEL POUR LE COMTÉ RICHELIEU

RUE GEORGE, SOREL.

M. GERMAIN se charge de toutes affaires légales et de collections dans le District de Richelieu.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 22 Octobre 1872.

Distribuées.	MALLES.	Livrées	
A. M. P. M.	ONTARIO.	A	M. P. M.
8.00	Ottawa p. chemin de fer (a)	6.00	6.45
11.00	Province d'Ontario... (a)	7.00	6.45
	Rivière Ottawa par route	7.00	
QUEBEC.			
8.00	Québec-Trois-Rivières et Sorel par vapeur		6.00
	Québec p. chemin de fer-Townships C.P.T. Riv. Arthabaska Riv. du Loup		7.00
8.00	St. Rémi et Hemmingford		2.00
8.11	St. Hyacinthe et St. Hubert	5.30	12.45
10.00	De St. Jean et Riv. St. Hubert		2.15
10.40	Shelford et la jonction du chemin de fer Vt.		2.15
MALLES LOCALES			
11.00	Bouchardois (route)....	6.00	
11.00	Chambly (rues) à A. M. J. et St. Césaire....		1.30
11.00	Contrecoeur, Varonnes et Vercheres....		1.30
11.00	Côte St. Paul et Tanneries Ouest....	10.30	
10.00	5.45 Huntingdon....	6.00	2.00
9.30	2.00 Laclaire....	6.00	2.00
10.00	St. Lambert....		2.00
9.30	2.15 Laprairie....	8.00	2.00
11.00	Longueuil....	6.00	1.30
	N. Glasgow & St. Récollet	7.00	
	5-15 Terrebonne & St. Vincent	7.00	3.00
8.30	6.00 Pointe St. Charles, St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique, et Belle-Rivière....	7.00	
	1.30 St. Jérôme, Ste. Rose et St. Thérèse....	7.00	
	2.30 St. Jean & Station, St. Armand....	8.00	2.00
8.00	Trois-Rivières par la Riv. Nord....		1.30
8.30	PROV. MARITIMES.		
	N.-Brunswick et Isle P. E. Halifax, N.-E....	7.00	7.00
	Les malles pour T.-Neuve sont envoyées tous les jours à Halifax, et de là la transmission se fera tous les vendredis alternatifs à partir du 24 Juil.		7.00
ETATS-UNIS.			
8.00	Boston et les Etats de la Nouv.-Angleterre, excepté le Maine....	7.45	2.15
8.00	New-York et les Etats du Sud....		2.15
8.00	Island Pond, Portland et le Maine....		12.47
8.11	Etats de l'Ouest du Pacifique et Manitoba....	7.00	6.45
INDES OCCIDENTALES.			
	Lettres, etc., payés d'avance via N.-York, sont expédiées chaque jour à New-York d'où partent les autres mailles.		
	Pour Havane et Indes Occidentales via Havane, tous les jeudis P.M.		2.15
	Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 22ème jour de chaque mois.		
GRANDE BRETAGNE,			
	Par la ligne Canadienne, Vendredi		7.00
	Par la ligne W. & G. via		
	Par la ligne Cunard, Boston, Lundi		2.15

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 7.30 a. m. et 7.30 p. m.  
b) do. ouverts jusqu'à 1.20 p. m.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.  
Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.00 a. m., 1.00, 6.00 et 9.00 p. m.  
Le Dimanche à 9.00 p. m.

**R. C. JAMIESON & CIE.**  
Manufacturiers de  
**VERNIS et D'IMITATION DE LAQUE de CHINE**  
Importateurs  
**HUILES, PEINTURES, COULEURS, TERRENTINES, &c., &c.**  
No. 3 Rue aux Bœufs et No. 5 Rue St. Jean  
**MONTREAL.**

CIRCULAIRE HEBDOMADAIRE

DE

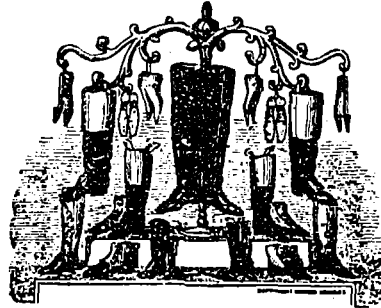
G. BOIVIN

Manufacturier et Marchand de Chaussures

No. 300

RUE ST. PAUL

MONTREAL



No. 300

RUE ST. PAUL

MONTREAL

Nos amis trouveront à notre entrepôt à l'adresse ci-dessus un assortiment complet de toutes espèces de Chaussures de cuir, de prunelle de caoutchouc, pour hommes, femmes et enfants, et garanties vendues à meilleur marché que partout ailleurs. En consultant la liste ci-dessous nos marchands pourront expédier leurs ordres sans quitter leurs magasins, et nos marchandises leur seront expédiées par Express, Chemins de Fer ou Bateaux à Vapeur, exactement aux prix marqués.

Liste des prix des Chaussures à la Manufacture de G. Boivin, No. 300 Rue St. Paul, Montréal.

Ouvrages pour Hommes.		Ouvrages pour Femmes.		Ouvrages pour Filles.	
Botte Napoléon, semelles rapportées	3 00	Bals buff dentelés, hautes, D. S. et S. S.	1 15	Bals buff hautes dentelées	90
" en taure	2 25	" " union dentelés, hautes D. S. et S. S.	1 10	" cuir grainé hautes dentelées	90
" en vache No. 1.	2 15	" " cuir grainé dentelés " " "	1 15	" buff union " "	85
" " No. 2.	2 10	" " buff " basses " " "	1 05	" " buff " basses " "	80
" veau français, cousues à la machine	1 75	" " buff union " " "	1 00	" " cuir grainé " " "	85
Demi-bottes buff et en vache D.S. et S. S.	1 90	Bottines en vache D. S.	80	" " kid français, cousues	80
Brogans No. 1.	1 00	" " S. S.	80	Bals kid français boutonnées	1 75
Cong. buff cousues à la machine	2 50	Demi-bottines en vache D. S.	80	Bottines en cuir D. S.	1 75
" " veau canadien	2 75	Congress buff	1 05	" " bouts en cuir D. S.	70
" " Français	3 00	Cong kid français cousues	1 80	Souliers cuir vernis à talons 13 à 2	75
" " cousues à la main	2 25	Bals " " boutonnées	2 25	" " " " 9 à 12	75
" tête de veau français chevill., sem. rapp.	1 80	" " " "	2 25	" " " " 6 à 8	65
" vache fendue	1 65	Pantouffles union	42	Cong. buff bouts en cuir vernis	55
" buff	1 80	" " tapis	0 50	Cong prunelle	70
" " D S et S S	1 70	" " fouris	0 85	Bals " hautes, boutonnées	1 30
Cong. prunelle cousues à la machine	1 35	" " feutre élastique D. S.	0 60	" " " " G. U.	1 30
Cong.	1 25	" " patent carlé	0 60	" " hautes de fantaisie	1 55
Cong. " " points jaunes	1 90	" " tweed canadien	0 60	" " basses	80
Pantouffles tapis	65	Souliers cuir vernis S. S.	0 80	" " hautes	70
<b>Ouvrages pour Garçons.</b>		" " élastique D. S.	0 80	" " hautes G. U.	1 15
Botte en taure, semelles rapportées 1 à 5	1 50	" " à talons	0 9	<b>Ouvrages pour Enfants.</b>	
" Nap	1 75	Bals prunelle hautes de fantaisie	1 05	Bals buff hautes, dentelées D. S. et S. S. 6 à 10	70
" Nap Union	1 65	" " unies	1 00	" cuir grainé hautes, dent. D. S. et S. S. 6 à 10	70
Congress reqlaquée en cuir vernis	1 35	" " hautes reqlaquées cuir vernis	1 50	" buff union, hautes, dent. D. S. et S. S. 6 à 10	85
Cong buff semelles rapportées	1 50	" " " " boutonnées	1 70	" buff union basses D. S. et S. S. 6 à 10	60
" " D S	1 25	" " " " moyennes	1 45	" buff " " " " " " " "	65
" " en vache fendue sem. rapp.	1 25	" " " " moyenne reqlaquées cuir vern. bout.	1 50	" cuir grainé " " " " " "	60
Bals union semelles rapportées	1 25	" " " " reqlaquées chèvre	1 50	" cuir grainé et buff reqlaquées D. S. et S. S. 6 à 10	60
Waterloo semelles rapportées	0 85	" " basses unies	0 75	Cong buff D. S. et S. S. 6 à 10	60
Brogans	0 80	" " " " bouts cuir vernis	0 75	" " " " " " " " " " " "	70
<b>Ouvrages pour petits Garçons.</b>		" " hautes boutonnées	1 60	" " " " " " " " " " " "	70
Botte en taure sem. rap. bouts en cuir. 9 à 13	1 30	" " moyennes, bouts en cuir vernis	1 25	" " " " " " " " " " " "	70
" Nap	1 45	" " unies boutonnées	1 25	Cong. Buff bouts en cuir vernis	70
" Nap union	1 35	" " lacées aux côtés reqlaq. cuir vernis	1 00	" " " " " " " " " " " "	70
Cong. buff semelles rapportées 9 à 13	1 05	Cong.	0 75	Souliers cuir verni de fantaisie 2 à 6	37 1/2
Bals union	1 00	Congress prunelle hautes bouts en cuir vernis	1 30	Bals couleur dentelées à talons	35
Brogans	0 65	do do do moyennes de élastique en soie	1 15	" " " " " " " " " " " "	60
Congress toile brune ou noire	1 25	do do do	1 05	Bals prunelle, hautes de fantaisie	75
		do do basses	0 60	" " basses bouts en cuir vernis	60
				Cong. " basses bouts	60

J'ai le plaisir de vous informer que pour faire droit à la demande de bon nombre de mes pratiques, à l'avenir je donnerai de l'Escompte sur les

Chaussures en Cuir et en Prunelle les prix restant les mêmes

Pour avoir droit à cet Escompte, il faudra avoir payé tout achat antérieur.

Tout montant dépassant cent piastres devra de suite être réglé par Billet ou Traite, comme suit :

Traite à vue ou argent comptant, Escompte	5 0/0
Traite ou Billet à un mois, Escompte	4 0/0
" " deux mois " "	2 0/0
" " trois mois " "	Prix nets.

Comptant sur votre obligeant patronage comme par le passé,

G. BOIVIN,  
300, RUE ST. PAUL.

## REVUE COMMERCIALE.

Pour la semaine finissant le 21 mai 1873.

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas été aussi active que celle qui l'a précédée. La flotte du printemps est retardée par les glaces dans le bas du fleuve et les navires arrivent lentement. La température est toujours froide et la végétation est en retard. L'eau est toujours très haute et on nous apprend que le flottage du bois progresse favorablement et que les radeaux arriveront à Québec plus à bonne heure que de coutume.

Ce n'est pas qu'en Canada que la saison est en retard. En France des gelées récentes ont causé beaucoup de dommage aux vignes et on pense que la récolte de fruits sera nulle.

Voici comment les journaux français rendent compte des gelées du 23 au 26 avril.

Yonne.—On lit dans la *Constitution* :

Les vignes de la vallée de l'Yonne ont sérieusement souffert ; les côtes et les sommets les plus élevés sont atteints. Le mal est général ; tous les vignobles du département ont dû être éprouvés. S'il en est quelques-uns dont les vignes placées à des altitudes élevées ont été en partie préservées, il en est d'autres, et beaucoup malheureusement, chez lesquelles il ne reste plus d'espoir de récolte.

Les journaux de l'Aube, de la Côte d'Or et du Loiret nous apprennent que les vignes de ces contrées ont été atteintes dans la même proportion que les nôtres.

Il est probable que la gelée ne les aura pas plus ménagées qu'ici.

Bjox.—La gelée a compromis les trois quarts de la récolte des grands crus. Le froid ne paraît pas près de cesser.

Orléans.—Le *Journal du Loiret* dit que, par suite de l'abaissement de la température, les touffes de pommes de terre qui végétaient vigoureusement sont noircies et se fêtrissent dans certains endroits, les tubercules ne sont pas tous perdus, mais la récolte sera retardée et sa valeur très-diminuée.

Les petits pois de printemps sont presque partout détruits. Les haricots trop hâtivement semés, parce que les premières chaleurs avaient inspiré une confiance trompeuse, sont irrévocablement perdus ; il faudra semer une seconde fois.

La vigne, qui commençait à s'épanouir et qui montrait déjà sa fleur, a beaucoup souffert. Les renseignements qui nous sont parvenus jusqu'ici ne nous permettent pas de donner une évaluation exacte ; mais la plupart des vigneron venus aujourd'hui en ville, pour le marché, s'attendent à une perte d'au moins moitié du produit qu'ils espéraient. Les plans abrités du vent du nord par des murs, des côtéaux ou des rideaux d'arbres ont été préservés en grande partie ; mais pour le reste, le dommage est grand.

Les départements limitrophes sont dans le même cas. On se plaint dans l'Yonne, l'Aube, la Côte d'Or. La neige est tombée à Langres comme en plein mois de janvier, et il a gelé à glace dans la nuit.

Nous n'avons pas besoin de dire la véritable douleur que causent dans nos campagnes ces gelées tardives. Il est certains cultivateurs qui, ruinés par l'invasion allemande, voient depuis trois ans leurs récoltes régulièrement auéanties au printemps.

On n'a pas encore de nouvelles précises du département. Dans plusieurs régions, la nuit du 23 au 24 avril a eu de cruelles conséquences. On en jugera par cette lettre que nous recevons de Ferrières, à la date du 25 avril.

« Nos vigneron, qui étaient dans la joie il y a deux jours, sont aujourd'hui dans la désolation : les vignes allaient bien et montraient beaucoup de raisins ; hélas ! hier matin la gelée est venue sévir sur nos contrées, et maintenant il reste à peine moitié de la récol-

te ; dans des endroits il n'en reste pas un dixième. C'est la quatrième année que les vignes gèlent à Ferrières. Nos malheureux vigneron espèrent se relever cette année et arriver à couvrir les dépenses faites ces années dernières ; leurs espérances sont déçues encore une fois. »

A l'heure où nous écrivons, le désastre est sans doute complet.

Les renseignements qui nous parviennent des départements limitrophes ne sont pas moins alligeants ; chez nos voisins, la gelée qui s'est produite dans la nuit du 23 au 24 paraît avoir fait plus de mal que chez nous.

Les journaux de Tours, de Nantes, d'Angoulême, de Paris, constatent des pertes assez considérables.

Puisse la lune rousse qui commence demain ne pas consommer la ruine de nos cultivateurs !

Aujourd'hui, le froid continue. Le soleil brille par instants, puis le ciel se couvre de gros nuages. A trois heures, il est tombé quelque peu de neige fine et serrée.

Reims.—Les récoltes de la Marne ont beaucoup souffert de la gelée. Les crus Rilly, Ay, Avenay sont compromis aux trois quarts ; Verzy, Verzenay à moitié. On compte sur les seconds bourgeons pour une demi-récolte. Depuis trois jours, il y a une grande hausse sur les vins. Les récoltes de céréales sont légèrement atteintes.

Bordeaux.—D'après la *Gironde*, l'émotion causée par les ravages de la gelée continue. Il y a beaucoup d'exagération dans les bruits qui se sont répandus. Bien que les renseignements à cet égard soit fort incomplets, on ne doit accueillir qu'avec réserve les informations de plus en plus nombreuses qui tendent à grossir le mal. Les effets de la gelée ne peuvent, d'ailleurs, être encore constatés avec certitude. Voici quelques nouveaux renseignements qui nous sont parvenus :

La gelée a atteint, dans la nuit du 25 au 26, quelques vignobles à Artigues : la propriété de M. Dolpech, dans les bas-fonds de l'est ; la propriété Villette, dans la partie du couchant ; la propriété Guédon, dans la partie sud ; la propriété de M. Dupouy, à Feyerdeau ; tous les bas-fonds qui sont à l'est.

Dans les autres propriétés des environs, le mal est insignifiant ; les palus de Lormont, à la séparation de Cenon-la-Bastide, ne sont guère endommagés : cinq pieds par cent en moyenne.

A Bonliac, les bas-fonds ont un peu souffert ; à Pompiagne, un dixième est gelé à certains endroits.

Les dégâts sont plus importants dans les communes de Saint-Sulpice et Bazemeyer, de Beychaud-et-Caillaud, d'Izon, de Saint-Loubès, et généralement sur tout le parcours du chemin de fer d'Orléans.

Un accident déplorable tant par la perte de vies que pour le dommage matériel direct et indirect qu'il va causer est arrivé dans une des mines de houille de la Nouvelle Ecosse. Une explosion terrible a eu lieu au moment où les travailleurs étaient à l'ouvrage et le feu s'est aussitôt déclaré dans la mine Intercoloniale. Nous craignons beaucoup que le développement de nos mines de houille soit retardé par cet accident et nous ne serions pas surpris de voir une hausse s'établir si les travaux ne recommencent pas bientôt. La mine Intercoloniale est une des plus considérables de la Nouvelle Ecosse et alimentait considérablement nos usines.

Nous sommes extrêmement heureux de voir qu'une nouvelle industrie qui révolutionnera très probablement la culture dans la province de Québec est à la veille de se compléter : nous voulons parler de la fabrication du sucre de betterave. Grâce à son énergie indomptable, M. E. Bonnemant, chevalier de la légion d'hon-

neur, a obtenu du gouvernement la promesse qu'il ne sera pas prélevé de droit d'excise pendant dix ans sur le sucre de betterave manufacturé en Canada.

Cet engagement du gouvernement, qui seul retardait la formation d'une grande compagnie éloigne maintenant les difficultés qui se présentaient pour assurer le succès du nouvel établissement. Nous espérons que nos compatriotes se hâteront de prendre des parts dans cette compagnie et qu'ils ne permettront pas qu'elles passent entièrement entre les mains de grands capitalistes américains, qui ne seront pas lents à profiter de la bonne aubaine que leur fournira l'établissement d'une manufacture avec un droit protecteur de quarante pour cent.

Le Canada et la Province de Québec en particulier aura de grandes obligations à M. Bonnemant, et ce serait un acte criminel de la part de nos compatriotes de s'abstenir de prendre part à la régénération de notre province par une apathie condamnable, égoïste, ignorante, en même temps qu'ils perdront une occasion de placer avantageusement leurs capitaux.

Farines.—Les cours du marché n'ont quo peu ou point fluctué depuis huit jours, la demande a été régulière tant pour exportation que pour consommation et le marché local. Une dépêche de Liverpool qui annonçait une hausse d'un chelin par baril n'a pas eu l'effet qu'on pouvait attendre. Le marché anglais est encore trop bas pour induire les expéditeurs à tenter l'aventure sur une forte échelle, et les vaisseaux en disponible sont encore trop rares pour s'attendre à quelque concession sur les cours actuels du fret.

Grains grossiers.—Maïs.—Il s'est conclu peu d'affaires en maïs depuis quelques jours, toujours pour la même cause qui retarde les affaires en farine, insuffisance de tonnage que nous aurons sans doute en abondance dans quelques jours. Nous n'avons pas connaissance de transactions considérables ; quelques ventes d'au-dessous de mille minots seulement de 55 c à 56 c. par 56 lbs.

Avoine.—L'avoine a été en bonne demande depuis huit jours et il s'est conclu plusieurs transactions importantes de 32 c à 34 c par 32 lbs. La demande se maintient régulière.

Pois.—On cote 85 c. par 66 lbs. avec bonne demande. Vente de quelques mille minots pour exportation.

Orge.—Affaires calmes.

GRAINES.—Graine de Mil.—Il ne s'est conclu aucune affaire faute de Stock. On cote nominaleme \$4.25 à \$4.50 par 45 lbs.

Graine de trèfle.—La demande est moins active, les stocks sont aussi bien légers. Plusieurs placements ont été effectués à 9½ c.

Graine de lin.—Recettes nulles.

Foin et Paille.—Les recettes de foin et de paille sont légères, les cultivateurs étant engagés aux semences. Les prix sont en conséquence très fermes et ce qui nous arrive trouve preneurs à plein prix. On cote le foin de \$14 à \$16 par 100 bottes et la paille de \$6 à \$8.

Bois de service.—Le commerce local est actif. La consommation a fait d'assez forts achats. Notre marché est maintenant mieux approvisionné.

On lit dans le *Courrier d'Outaouais* :

Les estacades du gouvernement, sur la rivière Gatineau, se sont brisées, hier soir, laissant ainsi échapper environ 200,000 morceaux de bois. MM. Geo. Hall, de Québec, et McLaren, d'Ottawa et Buckingham, perdent surtout beaucoup.

On lit dans la *Gazette de Joliette* sous le titre de Commerce de bois :

D'après toutes les apparences, le commerce de bois sera cette année, très florissant dans notre district. De grandes quantités de billots ont été faites l'hiver dernier, et il en était resté un bon nombre de l'hiver de 1872. Cette année la descente (*drive*) du bois se fait facilement et avec rapidité, l'eau des rivières étant encore très haute et très forte. A Joliette la société à bois pourra mettre sur le marché plusieurs milliers de pieds de bois. A St. Jacques, M. Ant. Gaudet se propose d'exporter une très grande quantité de 3 pouces (pin et épicéa) sur les marchés étrangers.

Nous ne parlerons pas des Compagnies Popo et Cushing, dont le commerce s'agrandit chaque année. Mais nous savons que MM. Pope et Cushing descendent ce printemps la plus belle qualité de bois qui ait jamais été faite dans nos townships; ce bois sera manufacturé à la grande scierie du Bout de l'Isle.

**Bois de chauffage.**—Nous n'avons aucun changement à faire à nos remarques de la semaine dernière. Les recettes augmenteront considérablement aussitôt qu'il y aura un vent favorable à la nombreuse flotte dont l'arrivée est retardée par les vents contraires continuels que nous avons depuis plusieurs jours. Les cours restent sans changement. Les détenteurs sont fermes, mais il ne se conclut aucune affaire importante.

**Charbon.**—Quelques cargaisons de houille anglaise ont chargé de main à Québec à \$10 par chaldron. Sur notre marché les affaires ont été calmes depuis huit jours; on s'est observé afin de connaître un peu l'opinion publique avant de s'approvisionner. En charbon américain, il ne s'est pas non plus conclu fortes affaires. Nous ignorons encore quel effet aura le feu qui vient de se déclarer dans la mine Intercoloniale. On sait que Montréal s'approvisionnait largement à cette source. Pour cotes à la clôture voir prix courants.

**COMESTIBLES.**—**Lard en baril.**—La demande est de nouveau redevenue calme. On a peu de confiance dans les cours actuels qui semblent être forcés par la spéculation. Les fluctuations sur le marché de Chicago n'affectent guère notre marché. Nous cotons mess inspecté saison 1872-73, \$19.00 à \$19.50, mess mince \$17.00 à \$17.50, extra prime \$12.75 à \$13.00. Le lard vieux commande environ un dollar de moins par baril.

**Bœuf salé.**—La demande ne se réveille toujours pas, et nous n'en sommes pas étonnés; les navires arrivent lentement et à part des steamers, c'est à peine si quelques uns sont retournés en Europe. L'arrivée de la flotte du printemps donnera plus d'activité à cette branche d'affaires. Nos cotes se continuent sans changement.

**Jambons.**—Le marché est loin d'être bien approvisionné de jambons et la demande dépasse de beaucoup les offres. On cote les jambons fumés, qualité ordinaire 11½ à 12c., et les qualités de choix ordinaire 12½ à 13c., fumés au sucre 14 à 15c. Les jambons verts manquent.

**Bacon.**—Affaires de détail seulement. On cote de 14 à 15 c. par lb.

**Saindoux.**—Le saindoux est de nouveau bien demandé et les détenteurs sont très fermes dans leur demande de 11 c par lb. Nous n'avons pas connaissance d'aucune transaction au-dessous de ce prix.

**Beurre.**—Le beurre nouveau a commencé à faire son apparition sur notre marché, mais il est aussitôt accaparé par la consommation. Les recettes sont légères et les cours se maintiennent par conséquent élevés. On cote choix 23c à 24 c par lb., ordinaire 20 c à 21c.

Le beurre vieux est maintenant de défiance difficile. Il est vrai que le stock est peu considérable et se compose principalement de qualité très inférieure communément appelé *grease*. On cote cette qualité de 9 c. à 10 c par lb.

**Poisson.**—Nous n'avons connaissance que du placement de 50 quintaux sèche à \$4.50 par quintal.

**Articles en bois.**—Nous n'avons aucun changement important à signaler dans les articles en bois à l'exception d'une hausse d'un dollar par 100 sur les finettes en pin cotées maintenant à \$28 au lieu de \$27. La demande pour les finettes à beurre est extrêmement active et de nombreuses commandes restent inexécutées pour le présent par raison du manque de l'article. Les allumettes sont en bonne demande régulière. Les seaux et cuvettes sont aujourd'hui moins demandés qu'au commencement du mois. Nous n'avons aucun changement à signaler dans les cours.

**Balais.**—La demande se maintient régulièrement sans changement de prix.

**Cordages.**—Les affaires en cordages de toute sorte ont été extrêmement actives depuis le commencement du mois. Pour cotes voir prix courant.

**Café.**—Nous n'avons rien de bien nouveau à renseigner dans cette fièvre. Comme nous avons déjà eu occasion de le dire, le commerce de café est entre très peu de mains qui le préparent au gré du commerce et des consommateurs. Le commerce de café vert a perdu énormément de son importance à Montréal depuis quelques années, les négociants ayant l'habitude de s'approvisionner sur le marché de New-York. Nous ne pouvons pas encore dire que l'effet aura le droit différentiel de dix pour cent sur le café venant des Etats-Unis et si nos importateurs préféreront importer d'Angleterre. Il nous faut attendre que l'importation de denrées coloniales soit arrivée pour établir la comparaison.

Nous n'avons aucun changement à faire à nos prix courants qui restent les mêmes que la semaine dernière.

**Drogues et produits chimiques.**—Les affaires sont toujours calmes, mais il y a des symptômes d'un réveil prochain. Le carbonate de Soude, a reculé de pleinement 25 c. par baril pour le livrable. Les autres produits chimiques n'offrent que peu de fluctuations.

**Epices.**—Le commerce attend les ventes par enchères pour s'approvisionner d'épices, qui au reste sont pour le présent très-fermement tenues aux cours signalés dans notre prix courant.

**Fruits.**—La demande pour les fruits est plus accentuée depuis quelques jours. Il ne se conclut pas de transactions bien importantes,

mais la vente est régulière. Le raisin sur couche est toujours fermement tenu de \$1.60 à \$1.55 : le raisin Valence ou qualités analogues s'offre facilement de 5c à 6c par lb., et quelques qualités inférieures à l'ordinaire de 4c à 5c. Le commerce attend pour s'approvisionner largement de fruits secs la vente par encan annoncé par la maison Ancelle & Morice qui aura lieu lundi, 26 courant.

**Huiles.**—Notre marché est bien approvisionné d'huile blanche de loup marin, mais la paille et la brune qui sont aujourd'hui mieux demandées sont en quantité très-minime et tenues en hausse de pleinement 25½c par gallon. L'huile de morue est rare et demandée pour la consommation. On signale des ventes de qualité très-inférieure à 57½c par gallon. On cote au jourd'hui l'huile de loup marin raffiné à la vapeur 62½c à 65c, la paille 57½c et la brune 55c par gallon. L'huile de lin est régulièrement demandée pour la consommation et le commerce local aux prix cotés. L'huile d'olive en fut est calme. Nous n'avons pas connaissance d'aucun placement important depuis notre dernier bulletin. On attend les enchères publiques pour s'approvisionner d'huiles de bouche.

**Melasse.**—Les affaires en cette douceur sont calmes. Le marché est mal approvisionné et ne fournit pas les qualités désirables.

**Pistole.**—Affaires de détail seulement.

**Riz.**—De fortes transactions ont eu lieu pour des lots pris à quai. Le marché est maintenant abondamment fourni. Nos cotes de la semaine dernière restent sans changement.

**Sel.**—Le marché est complètement dépourvu de sel vieux. On signale plusieurs arrivages à Québec et on attend prochainement les cargaisons qui ont été transbordées. Il existe une demande très-active pour le premier qui arrivera sur notre marché. Le fret de Québec est très-haut et en acceptant pour base le prix payé à Québec pour quelques cargaisons qui ont changé de main, le fret et les autres charges, nous ne croyons pas que les détenteurs puissent vendre le gros moins d'un dollar par sac. (On cite des ventes importantes de *factory fill'd* à \$1.90 par sac sous voile. On rapporte la vente de 2000 sacs en un seul placement à \$1.00 et de 2200 en lots de 100 à 500 sacs au même prix pour les dix au tonneau. Le fin ordinaire manque.

Nous donnons ci-dessous la liste des vaisseaux partis de Liverpool avec des chargements de sel jusqu'à la date du départ du dernier steamer.

Pignot.....	479	Tonneaux
Sea King.....	485	"
Favorite.....	397	"
Marie.....	320	"
Maud.....	460	"
Merrington.....	300	"
British Queen.....	300	"
Colonist.....	405	"
Advance.....	620	"
Marchmont.....	484	"
Advice.....	605	"
Cambridge.....	150	"
Annie.....	430	"
Lady Russell.....	518	"

**Spiritueux.**—L'activité s'est de nouveau réveillée pour les spiritueux domestiques. Les prix se continuent sans changement. Il s'est

conclu peu d'affaires dans les spiritueux importés qui s'offrent quelque peu plus facilement, particulièrement l'eau-de-vie de Martell en cuisse. On cote le genièvre De Kuyper \$1.42 1/2 en disponible. Les autres marques sont négligées.

**Tabac.**—La demande pour le tabac en feuille du Haut-Canada est plus accentuée. On le cote de 7c à 7 1/2 en douane selon l'importance des lots.

**Thé.**—Le calme que nous avons signalé dans notre dernier bulletin se continue.

**Vins.**—La nouvelle de la destruction des vignes en France par les froids d'Avril a eu l'effet de réveiller la demande pour les vins français et depuis quelques jours on s'enquiert beaucoup des lots en disponible et de ceux à arriver. Les détenteurs de vins de Bordeaux ont haussé leur prix et ont refusé une avance assez marquée sur les cours du commencement du mois. Les *Burgundy Ports* et le *Sherry* commun ont aussi été bien demandés mais le commerce attend les ventes par enchère pour s'approvisionner plus largement. Les vins fins ont été aussi mieux demandés et les placements depuis quelques jours ont été plus nombreux.

### Revue du Marché de bois d'Albany.

Pour la semaine expirée, 13 Mai 1873.

Plus d'activité et une perspective plus brillante sont les faits les plus saillants du commerce de bois pour la semaine qui vient de s'écouler. On attribue le progrès favorable au marché monétaire qui est plus aisé comparativement à la gêne qui dure depuis le mois d'octobre. La continuité de la facilité qu'on signale donnera un essor aux affaires et éloignera les hésitations des acheteurs. On s'accorde généralement à croire que la construction et les autres opérations qui nécessitent une forte consommation de bois seront très actives, si on peut échapper aux paniques de Wall Street. Les affaires une fois bien parties et avec la confiance rétablie, on peut s'attendre à un bon courant d'affaires.

La demande qui existe pour l'étranger sur les marchés de Montréal et Québec pour le madrier pour le Royaume-Uni et pour le bois de construction pour l'Amérique méridionale continue à raffermir les marchés canadiens.

Dans le Michigan, les manufactures refusent de faire la moindre concession sur les prix.

On s'attend à une abondance de billots et à une bonne demande pour le bois préparé. En vue du développement progressif du pays, on s'attend à ce que la capacité de production ne dépassera pas les besoins du pays.

Chicago le marché s'améliore et on signale un meilleur courant d'affaires.

A Boston, à Philadelphie et sur les autres marchés des Etats-Unis, on signale plus d'activité et tout ce qu'il faut maintenant est un marché monétaire plus facile. Les changements pour le mieux sur ce point sont maintenant évidents.

Dans quelques jours les arrivages par canal donneront plus de vie à notre district et avec un assortiment plus complet, on s'attend à un bon courant d'affaires.

Les cotes des bois sont comme suit :

Pin clair par 1000 M.	.....	\$58 00 à 60 00
do quatrième do	.....	53 00 - 55 00
do choisi do	.....	48 00 - 50 00
do bon pour boîtes par M.	.....	29 00 - 30 00
do commun do do	.....	23 00 - 25 00
do lambrisage do	.....	53 00 - 55 00
do Madriers, 16 pes. chaque.	.....	42 - 46
do do do rebuts, do	.....	30 - 32
do Planches, 16 pes. do	.....	28 - 32
do do do rebuts, do	.....	24 - 25
do do 16 pieds par M.	.....	30 00 - 33 00
do do 12 pes. 16 pieds, do	.....	32 00 - 34 00
do do 12 pes. 13 do do	.....	30 00 - 31 00
do do 14 pes. (siding) do	.....	35 00 - 37 00
do do 14 pes. choisi do	.....	45 00 - 48 00
do do 14 pes. commun do	.....	25 00 - 27 00
do do 1 pc. do	.....	32 00 - 34 00
do do 1 pc. choisi do	.....	43 00 - 46 00
do do 1 pc. commun do	.....	24 00 - 26 00
Epinette, planches	.....	- 18
do madriers 1 1/2 p. chiq.	.....	- 23
do do 2 " "	.....	- 36
do colombages 2x4 "	.....	- 14
Pruche, planches	.....	16 - 17
do solives 4x6 "	.....	35 - 37
do do 3x4 "	.....	16 - 17
do colombages, 2x4 "	.....	- 14
do madriers 2 pes.	.....	32 - 34
Noyer noir bon par M.	.....	75 00 - 85 00
do 5 pouces "	.....	75 00 - 78 00
do 4 " "	.....	75 00 - 80 00
Sycomore 1 " "	.....	33 00 - 35 00
do 5/8 " "	.....	30 00 - 32 00
Bois blanc pour chaînes par M.	.....	65 00 - 68 00
do 1 pouce et épais "	.....	38 00 - 42 00
do 3/4 " "	.....	30 00 - 32 00
Frêne bon "	.....	38 00 - 42 00
do seconde qualité "	.....	25 00 - 30 00
Cerisier bon "	.....	60 00 - 70 00
do commun "	.....	25 00 - 30 00
Merisier par M.	.....	25 00 - 30 00
Hêtre "	.....	22 00 - 25 00
Tilleul "	.....	22 00 - 30 00
Noyer tendre "	.....	40 00 - 45 00
Erable "	.....	25 00 - 40 00
Maronnier "	.....	40 00 - 45 00
Bardeaux de pin blanchi p. M.	.....	8 00 - 8 25
do do 2e qualité "	.....	6 00 - 7 00
do do extra sciés "	.....	6 00 - 6 25
do do clair et sciés "	.....	4 50 - 5 00
Bardeaux de pin 3e qualité "	.....	2 50 - 3 00
do cède xxx "	.....	- 5 50
do do mêlé "	.....	4 00 - 5 00
do do No. 1 "	.....	- 3 00
do pruche "	.....	4 00 - 5 25
Lattes, pruche "	.....	- 2 25
do épinette et pin "	.....	2 50 - 2 75

### Vente de produits français par encan.

Nos lecteurs verront par nos colonnes d'annonces que la maison Ancelle et Morice offrira au commerce lundi le 26 courant un assortiment général de produits français, vins, fruits, etc., etc. Ces marchandises sont toutes de l'importation de ce printemps et ont été choisies par M. Ancelle personnellement sur les marchés les plus avantageux d'Europe.

Le commerce ne peut trouver une meilleure occasion de s'assurer d'un excellent assortiment de marchandises de choix.

Nous nous attendons à voir beaucoup de compétition pour les fruits et les vins. Des nouvelles récentes d'Europe nous apprennent que la gelée a détruit les vignes et les arbres fruitiers, et il y a toute probabilité que ces articles commanderont de très hauts prix avant longtemps et les achats faits aujourd'hui seront bien rémunérateurs pour les opérateurs.

M. Morin & Co., courtiers, se chargeront d'exécuter les commandes qu'on voudra bien leur adresser pour cet encan.

### CULTURE DU CHANVRE.

Dans notre dernier numéro nous avons parlé de la culture du chanvre et des avantages que l'agriculture, l'industrie et le commerce pourraient en retirer dans notre pays.

Aujourd'hui nous allons dire en quelques mots la manière de le cultiver et de le préparer. Le chanvre demande une terre légère, qui ne soit ni trop forte, ni trop maigre, ni sèche, ni humide, une terre bien préparée et enrichie d'engrais. Il nous semble que généralement toute celle de la vallée du St. Laurent est parfaitement convenable. Après qu'elle a été bien labourée, on se sert non-seulement de la herse, mais même du râteau pour en écraser toutes les motes. La semence du chenevis (ou graine de chanvre) se fait en France au mois de mai. Nous pensons que le meilleur temps en Bas Canada serait dans les derniers jours de mai et les premiers de juin. On sème le chanvre à peu près comme le blé; dans la Touaine et l'Anjou, les planches ou sillons sont de trois à quatre pieds de largeur. La récolte du chanvre se fait dans le centre de la France, soit à la mi-août, époque où il est déjà mûr, soit à la mi-septembre pour avoir avoirla graine. Quand le chanvre est cueilli, on le lie par poignées, au milieu et par le pied, de telle manière qu'il ne puisse se détacher quand on le fait rouir. Aussitôt cueilli en effet, on doit le mettre à l'eau, si l'on veut que la filasse soit blanche et belle; car si on le laisse sécher avant cette opération, elle devient rouge et perd ainsi une partie de sa qualité.

Nulle part au monde, il ne doit être plus facile de le faire rouir qu'en Canada, puisqu'il n'y a peut-être point de pays plus riche en eaux. Toutefois il faut choisir dans le fleuve et les rivières, les rasses, lesacs, ou autres places où l'eau est dormante; car si le chanvre est déposé dans un courant, il rougit. Ce rouissage n'aura rien de pénible ici pour ceux qui y travailleront, puisqu'il s'y fait à la fin d'août, ou au plus tard vers la mi-septembre, et qu'alors c'est un plaisir de prendre des bains.

Voici comme on procède; On fixe généralement au fond de l'eau deux perches ou pièces de bois distantes l'une de l'autre suivant la longueur du chanvre récolté; sur ces perches, on attache à chaque extrémité deux poignées de chanvre, puis on remplit toute l'espace qui reste au milieu par autant de poignées qu'il en peut contenir. Sur ce premier rang, on en dépose un 2ième, puis un 3ième, un 4ième, etc., etc., jusqu'à la hauteur de l'eau; toujours en observant de mettre alternativement le pied ou la tête du chanvre sur une même ligne.

Quand cette opération est terminée, on prend deux nouvelles perches ou pièces de bois que l'on pose au-dessus des premières, les rattachant ensemble avec de fortes cordes. Puis on recouvre cette pile, avec des pierres ou du sable de manière que le tout soit dans l'eau.

Six ou huit jours, suivant que la température de la saison est plus ou moins chaude, suffisent pour le rouissage; alors on le lave poignée par poignée et après l'avoir laissé debout quelque temps pour s'égoutter, on le couche sur la terre en l'y étalant au soleil pour le faire blanchir. Dès qu'on le voit blanc d'un côté, on le tourne de l'autre, puis ainsi blanchi, on le ramasse encore par poignées, on le lie par le milieu en égalisant le plus possible les racines ensemble et cette opération faite on le rentre dans les granges. Dès lors, il ne reste plus à faire que ce que tous nos bons habitants savent faire pour le lin, c-à-d le mettre au four pour le faire chauffer légèrement environ 18 à 20 heures, et ensuite le brayer.

La seule différence est que la bruyère est plus grande que celle dont on se sert pour le lin. Elle a environ 6 pieds de long, puis on lie la filasse par boîtes, et il n'y a plus qu'à la vendre.

N. B.—Dans les terres nouvellement défrichées, on peut semer trois années de suite le chanvre. Dans les autres on doit alterner une année de blé, une année de chanvre.

Huit ou dix minots de chenevis (ou grains



de chanvre] viennent encore d'arriver. Les agriculteurs qui désirent en avoir, pourront s'adresser, soit au Séminaire, soit au bureau de la Fabrique de Notre-Dame. C'est avec le plus grand plaisir que cette graine leur sera donnée, celui des MM. du Séminaire qui l'a reçue s'estimant mille fois trop heureux de contribuer en quelque chose au bien du pays.

**La réforme monétaire allemande.**

Nous empruntons au *Reichsrufer*, journal officiel de l'empire allemand, les renseignements suivants sur la réforme monétaire allemande :

Le projet de loi monétaire, actuellement soumis au Reichstag, achèvera la réforme des monnaies qui doit être, dans le domaine de l'argent aussi, l'expression de l'unité nationale. En 1871 déjà, on avait fixé les principes fondamentaux du système monétaire. La loi du 4 décembre prescrivait en première ligne la frappe de monnaies d'or qui ajoutent l'étalon de ce métal aux étalons existant en Allemagne. On choisit pour unité de compte le marc équivalent à un tiers de thaler, et l'on ordonna la frappe de pièces de 10 et 20 marcs en or admises partout comme moyens de paiement légaux.

Avant d'adopter l'or comme unique étalon monétaire, il fallait mettre en circulation une quantité suffisante de la nouvelle monnaie d'or. On partit de la supposition qu'une somme de 1,200 millions de marcs suffirait aux premiers besoins. Le monnayage de l'or commença avant la fin de 1871 et s'est continué depuis sans interruption. Ce monnayage dépassant déjà 500 millions de marcs et devant atteindre 8 ou 900 millions dans le délai d'une année, rien ne s'oppose plus à ce que l'on complète la réforme légale de la monnaie. Bien qu'il soit urgent d'abrèger autant que possible la période de transition, on ne peut songer à mettre en vigueur tout d'un coup le nouveau système monétaire. Il est presque impossible d'accumuler tout le stock de pièces d'or, d'argent et de cuivre et de le mettre en circulation à jour fixe, en retirant en même temps les monnaies actuelles. En outre, ce procédé supposé exécutable, on ne saurait se dissimuler qu'une transition trop brusque augmenterait beaucoup les frais et les difficultés, et serait préjudiciable au commerce. Il vaut donc mieux préparer peu à peu la domination exclusive de l'étalon d'or proprement dit. La mesure la plus importante dans cette voie, c'est l'adoption du marc comme monnaie de compte dans l'hypothèse que les pièces actuelles suppléeront aux nouvelles, tant que les monnaies de l'empire ne suffiront pas aux besoins.

Naturellement les monnaies qui ne rentrent pas dans le système du marc ne pourront suppléer provisoirement à ce dernier ou à ses diviseurs. C'est pourquoi il importe de retirer sans retard de la circulation les florins de l'Allemagne du Sud. D'autre part, le thaler étant la seule monnaie concordant avec le marc, et le Sud ne pouvant être pourvu promptement d'un stock suffisant de marcs et de ses diviseurs, il importera d'introduire dans tout l'empire comme monnaie légale des thalers et leurs subdivisions.

Telles sont les vues qui ont inspiré le projet de loi présenté au Reichstag. Le projet commence par déclarer que l'étalon d'or de l'empire remplacera les systèmes monétaires en Allemagne, et que l'unité du nouvel étalon est le marc.

Une ordonnance impériale, arrêtée de

concert avec le conseil fédéral, fixera au moins six mois d'avance le moment où cette disposition entrera en vigueur dans tout l'empire, mais les gouvernements allemands peuvent avancer cette époque pour leurs territoires respectifs.

Outre les monnaies d'or, il sera frappé :  
 1o En argent, des pièces de 5, de 2 et de 1 marc ; des pièces de 50 et de 20 pfennigs ;  
 2o En nickel, des pièces de 10 et de 5 pfennigs ;  
 3o En cuivre, des pièces de 2 et de 1 pfennig ;

L'empire à la haute surveillance des monnayages. Jusqu'à nouvel ordre la somme totale des monnaies d'argent ne doit pas dépasser 10 marcs par tête de la population de l'empire. A chaque émission de ces monnaies on retirera la même valeur en monnaies d'argent actuelles, en commençant par les florins.

Le montant total des monnaies de nickel ne pourra dépasser 2.50 m. par tête.

Nul n'est tenu d'accepter en paiement plus de 20 marcs en argent, plus d'un demi-marc en nickel ou en cuivre. Toutes les caisses publiques acceptent les monnaies d'argent, le nickel et le cuivre ayant perdu de leur poids par l'usure ; elles les retireront pour le compte de l'empire. Il ne sera frappé aucunes monnaies autres que celles énumérées dans la loi.

**Vocabulaire explicatif de termes employés dans le commerce.**

**CONSUL.** *Consul.* — En commerce, fonctionnaire, officier désigné par une autorité compétente, pour résider à l'étranger, dans le but de protéger, de faciliter et d'étendre le trafic établi entre le pays qui le nomme et le pays où il est envoyé.

Il est chargé de veiller à la stricte exécution des conventions de commerce, aux intérêts commerciaux et particuliers de ses nationaux, à leur donner aide et protection auprès des autorités locales, etc. Il tient aussi lieu d'officier de l'état civil.

Les *agents consulaires*, proprement dits, sont généralement choisis parmi les négociants dans les villes où les intérêts français n'ont point assez d'importance pour nécessiter la présence d'un consul. Ils sont placés sur la surveillance et la direction immédiate des consuls dont ils relèvent.

**CONTRAT A LA GROSSE AVENTURE**, ou simplement **PRET OU CONTRAT A LA GROSSE. ACTE DE GROSSE.** *Bottomry bond.* — C'est un acte passé par-devant notaire ou sous seing privé, par lequel une personne prête à une autre une certaine somme sur des objets exposés à des risques maritimes, en convenant que la somme prêtée sera perdue pour elle si ces objets périssent, et que cette somme lui sera rendue avec profit convenu, si ces objets arrivent à bon port.

**CONTRAT D'UNION.** — Contrat par lequel des créanciers ayant refusé le concordat à un débiteur cummun en faillite, s'unissent pour agir de concert contre lui dans le but de faire vendre ses biens.

**CONTRAVENTION.** — Infraction à une prescription légale ou conventionnelle. Elle est la plupart du temps réprimée par des dommages et intérêts ou par une amende.

**CONTRE.** En échange de. — *Contre cens*, en échange d'argent.

**CONTRE-PAIEMENTS OU CONTRE-PASSES.** — Ecritures faites au Journal ou au Grand-Livre pour annuler d'autres écritures existant sur ces livres. — On dit aussi *contre-passation, contre-passer*, pour repasser une lettre de change à la personne de qui on la tient.

**ON A BESOIN**

Pour un Bureau de Commissionnaire et Courtier d'un JEUNE HOMME possédant une bonne écriture et qui a reçu une éducation commerciale. S'adresser par lettre à

MORIN & Cie.,  
Courtiers & Commissionnaires.

**ON A BESOIN**

Au Bureau du *Négociant Canadien*, d'un ASSISTANT-ADMINISTRATEUR.

S'adresser par lettre avec référence à  
L. E. MORIN & Cie.,  
Éditeurs propriétaires.

**CHS. FRASER & CIE**

377 & 370

Rue des Commissaires

COIN ST. NICHOLAS

**OFFRENT EN VENTE**

2,000 sacs SEL DEAKINS FACTORY FILLED

5,000 do de GROS DE LIVERPOOL

10 au tonneau

25,000 minots do de CAGLIARI

**Importation 1873**

300 Quintaux MORUE SECHE

50 Barils HUILE PAILLE DE LOUP MARIN

50 do HUILE DE MORUE

33-32

**VENTE PAR ENCAN**

DE

**Produits Français**

MARCHANDISES DE BORDEAUX,

MARCHANDISES DE LA

MEDITERRANÉE

Etc., Etc.

AUX MAGASINS DE

**MM. ANGELLE & MORICE**

342 et 344, Rue St. Paul

**LUNDI, 26 MAI courant**

SERONT OFFERTS EN VENTE

Vins de Bordeaux, de Porto et d'Espagne

Bougies françaises Fournior et autres

Marmades et Conserves françaises

Spiriteux et Liqueurs fines

Sardines à l'huile et à la boîte

Olives en bouteilles et barils

Huile d'Olive en futs et caisses

Macaroni et Vermicelle

Saron de Castille

Fruits Sees,

Et un assortiment général de PRODUITS FRANÇAIS et autres choisis par M. ANGELLE personnellement sur les meilleurs marchés de France, d'Espagne et d'Italie.

Vente à DIX heures A. M.

J. J. ARNTON,  
Commissionnaire-priseur.

**Acte concernant la Faillite, 1869**

Dans l'affaire de

EDOUARD W. BARNES, de la cité de Montréal, commerçant,

FAILLI

Je, soussigné, L. JOS. LAJOIE, Syndic Officiel, de Montréal, a été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.

Montréal, 19e jour de mai 1873.

33-34



## Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 15 MAI 1873.

### PARLEMENT FEDERAL.

(Correspondance particulière du N.-Canadien.)

Ottawa, 21 Mai 1873.

La semaine parlementaire qui vient de finir a été parfaitement remplie.

La plupart des mesures les plus importantes introduites par le gouvernement ont subi leurs principales épreuves et ont franchi les difficultés les plus considérables qu'elles pouvaient rencontrer. C'est ainsi que le budget ordinaire et les budgets supplémentaires pour 1873 et 1874 ont été adoptés en comité. Le concours est très avancé et il est évident que les chambres pourraient s'ajourner à la fin de la semaine s'il n'y avait pas deux fêtes légales.

L'une des mesures les plus importantes est assurément celle par laquelle la Puissance assume le montant entier de la dette du Canada à la date de la Confédération. Je vous ai déjà dit un mot des résolutions introduites à cet effet par l'Hon. M. Tilley ministre des finances. Vous savez que par l'Acte fédéral, la Puissance se chargeait de cette dette jusqu'à concurrence de \$62,500,000; mais le chiffre réel était de \$73,000,000, en sorte qu'il restait une balance de \$10,500,000 qui devait être partagée entre Ontario et Québec par voie d'arbitrage. Faire l'histoire des difficultés que cette question a fait naître serait trop long et sans profit. Qu'il suffise de rappeler que la sentence finale fut rendue par deux arbitres seulement; que Québec refusa constamment de l'accepter tandis qu'Ontario la regarda comme finale; que le gouvernement fédéral ne voulut pas décider de l'accepter ou de la rejeter et qu'il conseilla aux parties de porter leur cause devant le Conseil Privé de Sa Majesté, et qu'après deux ans, le Factum n'avait pas encore été transmis en Angleterre.

C'est pour couper court à tous les embarras, soulager les provinces et créer de nouvelles ressources en faveur des autres parties de la Confédération que le gouvernement a résolu d'accepter lui-même le fardeau de la dette et de libérer les provinces. Voici le texte des résolutions qui ont été introduites par le ministre des finances :

1. Que par les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, et d'après les termes et conditions en vertu desquels les provinces de la Colombie Britannique et de Manitoba ont été admises dans la confédération, le Canada est deve-

nu responsable des dettes et obligations existantes de chaque province au moment de devenir partie de la Puissance, sujet à la condition que chaque province serait chargée de l'intérêt au taux de cinq pour cent par année sur l'excédant de ses dites dettes et obligations sur certains montants fixés, ou recevrait un intérêt au même taux, payable semi annuellement et d'avance, sur le montant dont ses dites dettes et obligations seraient au dessous de certains montants fixés.

2. Que le montant fixé comme susdit dans le cas des Provinces d'Ontario et de Québec conjointement (comme ayant jusque-là formé la Province du Canada) était de soixante-et-deux millions cinq cent mille piastres (\$62,500,000), et que la dette de la dite ci-devant Province, telle que maintenant constatée, excédait la dite somme de dix millions cinq cent six mille quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingt-quatre centins (\$10,506,088.84) pour l'intérêt comme susdit, sur laquelle somme les dites deux provinces étaient responsables envers le Canada.

3. Qu'il est expédient de délier les dites provinces d'Ontario et de Québec de leurs dites obligations, et à l'avenir de considérer, dans leur cas, le dit montant fixé comme étant augmenté de la dite somme de \$10,506,088.84.

4. Que pour accorder une compensation aux autres provinces de la Puissance pour cette addition à la dette générale du Canada, les montants fixés comme susdit pour les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, et pour les provinces de la Colombie Britannique et de Manitoba en conformité des conditions de leur admission dans la Puissance, seront augmentés dans la même proportion.

5. Que les subventions en faveur des diverses provinces, en juillet 1873, seront payées conformément aux résolutions qui précèdent.

Nous ne pouvons accepter cette décision qu'avec la plus grande reconnaissance, non seulement parce qu'elle met fin aux difficultés dont il était impossible de prévoir l'issue et la portée, mais encore parce qu'elle place à la disposition de l'administration locale une somme de plus de \$200,000 par année qui pourra être employée avantageusement en travaux d'amélioration et d'utilité publique.

Le gouvernement a aussi résolu de venir au secours de la compagnie du chemin de fer Northern et d'accepter en règlement de sa dette de £575,000 sterling, une somme de \$500,000 pourvu qu'elle fournisse la preuve à la satisfaction du gouverneur-général en conseil, que la compagnie du chemin de fer du Nord [Northern] s'est procurée la souscription *bonâ fide* d'un capital additionnel suffisant pour faire face à la dépense de cinq cent mille piastres pour changer la jauge de son chemin de fer, pour renouveler ses rails, améliorer

sa voie, augmenter le nombre de ses voies supplémentaires, son fonds roulant, les facilités en fait de quais, et les autres appartenances de son chemin de fer, et pour augmenter son efficacité.

La compagnie veut régler de la même manière ses obligations envers ses autres créanciers, afin que sa dette se trouvant réduite dans une proportion de 75 p 100 ou plus, elle puisse venir sur le marché monétaire avec plus d'avantages et réclamer des capitalistes leur concours, afin d'améliorer le chemin et d'étendre ses obligations les plus onéreuses. Elle a offert 5 cts par \$1.00 à la Corporation de Toronto. Il n'est pas probable que cette offre soit acceptée. Elle rencontre beaucoup d'opposition.

Après bien des négociations et en dépit d'une opposition assez vigoureuse de la part des commerçants de bois, les communes ont adopté les résolutions suivantes qui constituent pour le Nouveau-Brunswick une amélioration considérable de sa position financière :

1. Que par le chapitre 15, titre 3, des statuts refondus du Nouveau-Brunswick, amendé et rendu permanent par des actes récents de la législature de cette province, certains droits d'exportation sur le bois de construction expédié de là sont imposés, et que le produit de ces droits appartient à cette province.

2. Résolu, Que par la clause 124 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867 il est décrété que rien dans cet acte ne préjudiciera au privilège garanti au Nouveau-Brunswick de prélever sur les bois de construction des droits établis par le dit acte provincial ou par tout acte amendé avant ou après l'union.

3. Résolu, Que par l'article XXX du Traité de Washington, il est convenu que, pendant le terme de dix ans mentionné à l'article 33 du présent traité, les sujets de Sa Majesté Britannique pourront transporter dans les navires anglais sans payer de droits, des denrées, des produits ou des marchandises d'un port ou d'un endroit situé sur le territoire des États-Unis sur le St. Laurent, les grands lacs et les rivières qui y communiquent, à un autre port ou endroit situé sur le territoire des États-Unis, comme il est dit ci-dessus; pourvu qu'une portion de ce transport se fasse à travers le Canada par terre et en entrepôt, en se conformant aux règles et aux règlements dont conviendront le gouvernement de Sa Majesté Britannique et le gouvernement des États-Unis et que par l'article XXXI du dit traité, il est déclaré que le gouvernement de Sa Majesté Britannique s'engage de plus à obtenir du parlement du Canada et de la législature du Nouveau-Brunswick qu'aucun droit d'exportation ni autre ne seront reçus sur les bois de construction et de service de toute espèce, coupés sur cette partie du territoire de l'État du Maine arrosés par la rivière St. Jean et ses affluents, et charroyés en aval de cette rivière jusqu'à la

mer, lorsque ces bois seront embarqués de la province du Nouveau-Brunswick pour les Etats-Unis, et dans le cas où des droits d'exportation ou autres continueront d'être perçus après l'expiration d'une année à dater de l'échange des ratifications du présent traité, il est convenu que le gouvernement des Etats-Unis pourra suspendre le droit de transport ci-dessus accordé par l'article 30 du présent traité pendant tout le temps que durera la perception de ces droits d'exportation ou autres.

4. *Résolu.* que le privilège accordé par l'article III du dit traité sera avantageux aux sujets de Sa Majesté en Canada, et tendra à faciliter le commerce de la Puissance avec les Etats-Unis, et qu'en conséquence il est désirable qu'il soit pris des arrangements avec la province du Nouveau-Brunswick touchant le dit droit d'exportation sur le bois de construction de manière à empêcher la suspension du dit privilège, et à cette fin d'offrir à la dite province une indemnité raisonnable n'excédant pas la somme de \$150,000 par année comme compensation présente et future pour les pertes qu'elle éprouverait par l'abolition complète du dit droit d'exportation et l'abandon du droit d'imposer un tel droit à l'avenir, vu qu'il serait difficile d'abolir le dit droit sur le bois de construction coupé sur le territoire américain seulement sans encourir une grande perte et une grande dépense et le risque d'un malentendu possible avec les citoyens et les autorités des Etats-Unis.

Enfin, une nouvelle province sera bientôt ajoutée à la Confédération, et ce n'est rien moins que l'île du Prince Edouard qui avait tiré en arrière depuis 1867 et qui dans des élections toutes récentes avait paru se tourner décidément contre l'union avec la Puissance. Les résolutions suivantes adoptées par les Communes font connaître les conditions de cette nouvelle acquisition qui, sans doute est très précieuse.

Qu'il est expédient :

1o Que le Canada soit responsable des dettes de l'île du Prince Edouard au moment de l'union.

2o Qu'en considération des fortes dépenses autorisées par le Parlement du Canada pour la construction de chemins de fer et de canaux, et en vue de nouveaux arrangements entre le Canada et les autres provinces qui font actuellement partie de la Puissance ainsi que de la condition isolée et exceptionnelle de l'île du Prince Edouard, cette colonie en entrant dans la confédération, assumera une dette égale à \$50 par tête sur sa population telle que démontrée par le recensement de 1871, c'est-à-dire \$4,701,050.

3o L'île du Prince Edouard n'ayant pas contracté de dette d'un chiffre aussi élevé, elle aura droit à recevoir d'avance en versements semestriels, du gouvernement fédéral, avec intérêt à 5 par cent par année sur la différence de temps à notre entre le montant actuel de la dette autorisée comme susdit, savoir : \$4,701,050.

4o Que l'île du Prince Edouard sera responsable vis-à-vis le Canada pour le montant, s'il y en a, par lequel sa dette publique et son passif à la date de l'union pourrait excéder \$4,701,050, et sera imputable à raison de 5 par cent d'intérêt par année sur tel excédant.

5o. Que le gouvernement de l'île du Prince

Edouard ne possédant pas de terres de la Couronne et par conséquent ne jouissant d'aucuns revenus provenant de cette source pour la construction et l'entretien de travaux locaux, le gouvernement de la Puissance payera, par versements semestriels d'avance, au gouvernement de l'île du Prince Edouard, \$45,000 par année, moins l'intérêt à 5 par cent sur toute somme n'excédant pas \$800,000 que le gouvernement de la Puissance pourra avancer au gouvernement de l'île du Prince Edouard pour achat de terres à présent à de riches propriétaires.

6o. Qu'en considération du transfert au Parlement du Canada des pouvoirs de taxation, les sommes suivantes seront payées annuellement par le Canada à l'île du Prince Edouard pour les frais de son gouvernement et de sa législation; c'est-à-dire, \$30,000, et en subsidie annuel égal à 80 centins par tête de sa population tel que démontré par le recensement de 1871, savoir: \$94,021, en versements semestriels d'avance, tel subsidie de 80 centins par tête devant être augmenté en proportion de l'accroissement de la population de l'île comme pourront le démontrer les recensements décennaux subséquents, jusqu'à ce que la population atteigne 400,000 âmes, à quel taux tel subsidie restera, le prochain recensement devant avoir lieu en 1881.

7o. Que le gouvernement de la Puissance assume et défraie toutes les dépenses pour les services suivants, savoir: Le traitement du Lieutenant-Gouverneur; le traitement des juges de la Cour Suprême et des Cours de Districts et de comtés, où elles sont établies; les frais relatifs au Département des Douanes; le Département des Postes; la protection des pêcheries; la milice; les phares, les hôpitaux de marins naufragés, de quarantaine et de marine; les explorations géologiques; le pénitencier, le service de paquebots-poste entre l'île et la terre ferme, plaçant ainsi l'île hiver et été en communication avec le chemin de fer Interoceanique et les autres chemins de fer du pays; l'entretien de communications télégraphiques entre l'île et la terre ferme de la Puissance, et tels autres frais qui pourraient avoir rapport aux services qui suivant l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, appartiennent au gouvernement fédéral et qui sont et pourront être alloués aux autres provinces.

8o. Que les chemins de fer sous contrat et en construction pour le gouvernement de l'île seront la propriété du Canada.

9o. Que le nouvel édifice où se trouvent les cours, le bureau d'enregistrement, etc., etc., seront transférés au Canada sur paiement de \$89,000, l'achat devant inclure le terrain sur lequel cet édifice est construit outre un terrain assez vaste pour une cour, chambres, etc.

10o. Que la drague à vapeur en construction sera achetée par la Puissance pour une somme n'excédant pas \$22,000.

11o. Que le bateau traversier à vapeur appartenant au gouvernement de l'île, et employé comme tel, restera la propriété de l'île.

12o. Que la population de l'île du Prince Edouard ayant augmenté de plus de 15,000 âmes depuis 1861, l'île sera représentée dans la Chambre des Communes du Canada par six députés—la représentation devant être remaniée de temps à autre suivant les clauses de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

13o. Que la constitution de l'autorité exécutive et de la Législature de l'île du Prince Edouard sera sujette aux clauses de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1869 devant continuer comme à l'époque de l'union jusqu'à ce qu'elle ait été changée d'après l'autorité du dit acte, et l'Assemblée de l'île du Prince Edouard existant à la date de l'union, à moins qu'elle ne soit dissoute avant ce temps, continuera pour le terme qu'elle a été élue.

14o. Que les clauses de l'Acte de 1867 de l'Amérique Britannique du Nord, excepté celles qui ne peuvent affecter qu'une et non toutes les Provinces qui composent à présent la Puissance, et excepté que ces clauses soient changées par ces résolutions, s'appliquent à l'île du Prince Edouard de la même manière qu'aux autres

Provinces de la Puissance, et comme si l'île du Prince Edouard faisait partie de la Confédération depuis son origine.

15o. Que l'Union aura lieu à tel jour que Sa Majesté par ordre en conseil ou par des adresses à cet effet des Chambres de Parlement du Canada et de la Législature de la colonie de l'île du Prince Edouard, sous la 146ième section de l'Acte de 1867 de l'Amérique Britannique du Nord, et que les districts électoraux, pour le temps dans lequel et les lois et les clauses d'après lesquelles la première élection des députés devant siéger dans la Chambre des Communes du Canada pour tels districts électoraux aura lieu, serviront comme les dites chambres de la Législature de la dite colonie de l'île du Prince Edouard, pourront spécifier dans leurs dites adresses.

Vous voyez que la semaine a été bien remolée et qu'en peu de temps, les communes ont adopté des mesures considérables et par leur nombre et par leur importance.

Dans ma prochaine lettre, je pourrai sans doute vous annoncer la clôture de la session et l'ajournement des Chambres. Ainsi-soit-il.

#### Nouveau câble transatlantique.

Les négociants en coton américains ont décidé, à une assemblée tenue au Cotton Exchange, d'aider à la formation d'une compagnie pour la pose d'un câble transatlantique qui s'étendrait des côtes d'Irlande directement à l'état du New Hampshire. La compagnie ne devra pas s'amalgamer avec d'autres compagnies. Le nouveau câble sera en opération au premier mai prochain.

#### Du Développement des Caisses d'épargne.

On lit dans l'*Echo Universel* :

Les Caisses d'épargne, qu'une proposition de loi tendant à leur multiplication va développer sur tous les points du territoire et surtout dans les campagnes, voient augmenter les sympathies qui, chez les patrons comme chez les ouvriers, ont toujours accueilli ces populaires institutions.

M. Claude-Justin Lavocat, ancien commerçant de Paris, a laissé dernièrement, par testament un legs de 60,000 fr., à répartir par livrets de Caisse d'Epargne de cinquante francs chacun entre 600 jeunes filles et 600 jeunes garçons, élèves des écoles communales, ou apprentis des ateliers et ouvriers de Paris, âgés de dix à quinze ans. Ces livrets seront distribués sous la direction du conseil administratif de la Caisse d'épargne à Paris.

On ne peut qu'applaudir à cet acte de bienfaisance ingénieuse, surtout si l'on se rappelle les résultats d'une donation précédente faite dans des conditions analogues.

En 1837, à l'occasion de son mariage, le duc d'Orléans distribua une somme de 40,000 fr., en livrets de 20 à 40 fr. chacun, parmi les élèves des écoles communales de Paris. Onze années après, au moment de la liquidation des Caisses d'épargne, les livrets des jeunes donateurs de 1837 portaient une somme totale de 460,000 fr. C'est-à-dire qu'en onze ans, ces braves jeunes gens avaient ajouté par leurs épargnes personnelles plus de dix fois la somme primitive du livret. Ainsi la donation avait

été comme une semence qui avait décuplé par la vertu de l'épargne. Les titulaires des livrets donnés avaient appris le chemin de la Caisse d'épargne, et ils en avaient fait leur route familière.

Nous avons confiance que, dans une dizaine d'années, les donataires du legs de M. Lavocat montreront des résultats aussi heureux, d'autant mieux que la nouvelle loi organique des Caisses d'épargne va favoriser plus encore les déposants, en leur procurant des facilités plus larges et plus nombreuses pour leurs opérations aux Caisses d'épargne, à l'exemple des Caisses d'épargne anglaises, dont les dépôts dépassent aujourd'hui un milliard 400 millions de francs, alors que nos Caisses d'épargne, avant la guerre de 1870, n'avaient jamais dépassé 750 millions.

Aujourd'hui, après cette guerre ruineuse, la France a plus besoin que jamais d'encourager par tous les moyens l'épargne de ses enfants pour reconstituer le capital national amoindri. L'honorable commerçant qui laisse, en mourant, ce legs de 60,000 fr. pour provoquer douze cents enfants à l'épargne a donc fait à la fois un acte de sollicitude intelligente pour les familles ouvrières et une œuvre de grand intérêt patriotique.

MARCHE MONÉTAIRE.

21 mai 1873.

Le marché tranquille. Les parts de banque ont été assez actives et il s'est fait des transactions aux prix suivants :

Table with columns: STOCKS, Ache-teurs, Ven-deurs, Transac-tions. Lists various banks and financial institutions with their respective prices and transaction volumes.

Change.

Table with columns: Banque de Londres, Privés, Banque de New-York, Privés, Traités en Or, Ord de New-York, etc. Lists exchange rates for various banks and locations.

Greenbacks, 84 1/2.

Prix courants des Métaux, Ferronneries, etc., etc.

CORRIGES PAR LA MAISON C. H. LETOURNEUX.

\* Les articles marqués d'un astérisque sont de manufacture indigène.

Table listing various metal and iron products such as Aciér fondu, Ancres, Antimoine, Balances, etc., with their prices and specifications.

Table listing various iron and steel products such as Fusée de Mine, Fonte par tonneau, Fer blanc par caisse, etc., with their prices and specifications.

LE NÉGOCIANT CANADIEN

PRIX COURANTS

DU

MARCHÉ DE MONTREAL

Articles :-

Mariatique..... par lb	5	5 1/2
Oxlique.....	35	40
Sulphurique.....	4	5

Alcals :-

Potasse première..... par 100 lbs	6 7/2	6 7/2
Do seconde..... do	nominale	
Periasso première..... do	10	9 50
Do seconde..... do	nominale	

Allumettes :-

Allumettes Eddy..... par cs 5 grosses	5 2 1/2	5 7/5
Reckel..... do	4 7/5	5 2 1/2
Québec..... do	4 7/5	5 2 1/2

Anis :-

Anis du Canada..... par lb	9	10
Etranger..... do	10	11

Articles en bois :-

do Cuvettes assorties 3.....	2 3/5	
do do 4.....	3 3/10	
do do 5.....	4 1/10	
Epingles, par boîte 5 Grosses 1 20.....	1 25	
Laveuses en bois..... par douz.	manquant	
do zinc..... do	2 25	
Sceaux ordi..... 2 cere do	2 25	
do 3 do do	2 50	
Timettes à beurre en pin p. 100.....	28 00	
do do en frêne do	32 00	

Bains :-

Bains en lutoin, No. 0*..... par douz	3 2 1/2	
do No. 0.....	2 7/5	
do No. 1.....	2 1/2	
do No. 2.....	2 3/5	
do No. 3.....	2 1/5	
do No. 4.....	2 1/5	
do No. 5.....	2 3/10	
do No. 6.....	1 7/5	
do No. 7.....	1 4/5	
do No. 8.....	3 1/10	
do No. 9.....	2 3/5	
do No. 10.....	2 1/10	
do No. 11.....	1 9/10	
do No. 12.....	1 8/10	

Biscuits :-

Biscuits à la Reine..... par lb	12 1/2	0 1 1/4
au Vin..... do	9	0 10
Pis-Nic..... do	6 1/2	0 10
Mélanges communs..... do	7	0 8
do riches..... do	0 12 1/2	0 1 1/4

Bou :-

Power en bontons..... par lb	0 6 1/2	0 7 1/2
Et billes assorties..... do	0 12 1/2	0 15
Victoria laundry..... do	0	0 15

Bois de chauffage :-

Erable..... par corde	8 00	8 50
Hêtre..... do		7 50
Merisier..... do	40	7 50
Mélè..... do		6 50
Plaine..... do		6 00
Epinette..... do	5 00	5 50
Pruche..... do		4 00

Bois de service :-

Pin clair..... par 1000 pieds	30 00	35 00
Seconde et troisième..... do		19 00
Cull..... do		12 00
Madrriers de 3 pouces par 100.....		60 00
première qualité..... do	15 00	50 00
deuxième do..... do	15 00	50 00
Cull..... do	28 00	30 00
Epinette blanche..... par 1000 pieds	12 00	13 00
Madrriers 3 pouces..... par 100	28 00	30 00
Pruche..... par 1000 pieds	10 00	10 50
Bois de charpente Solives do	11 00	15 00
Madrriers de 3 pouces..... par cent	25 00	30 00
Noyer noir..... par 1000 pieds	75 00	80 00
Bois blanc 1 pouce beau do	20 00	25 00
1 do ordinaire do	17 50	20 00
1 do do do	17 50	20 00
Frêne..... do	17 50	20 00
Cacne..... do	50 00	60 00
Orme dur..... do	35 00	40 00
Merisier Hêtre et Erable do	25 00	25 00
Noyer tendre..... do	25 00	40 00
Bois en pin..... do	2 50	3 00
do épinette..... do	2 00	2 30
Lattes pinet épinette..... do		1 80

Bouchons :-

Bouchons à bière..... par grosse	0 22 1/2	0 35
do Vin..... do	0 40	1 00
do soda..... do	0 35	0 60
do communs..... do	0 10	0 20
do boudes..... do	0 50	1 20

Bouteilles :-

Bouteilles Françaises à vin, p. grosse.....	manquant	
do Anglaises à vin..... do	8 00	8 50
do Anglaises à bière..... do	8 00	8 50
do A Champagne..... do	manquant	

Briques :-

Communes ordinaires par 1,000.....	7 00	7 50
Pressées dures..... do	9 00	9 50
do de front..... do	10 00	10 50
do de Montréal..... do		12 00
A feu..... do	35 00	36 00
De Bath par douz.....	0 35	0 40

Café Vert :-

Du Cap..... par lb	\$ c.	\$ c.
Rio.....	0 17 1/2	0 18
St. Domingue.....	0 18	0 19
Jamaïque.....	0 19	0 25
Marracabo.....	0 20	0 22
Caylan.....	0 20	0 25
Panberry.....	0 27	0 27
Jiva.....	0 23	0 25
Mocha.....	0 27	0 33
Mysore.....		0 22

Cartes à jouer :-

Communes par douz.....	0 60	0 80
Durés do.....	2 00	4 00

Chanvre :-

Nouvelle Zélande.....	0 10	0 10 1/2
De Russie.....	0 9	0 9 1/2
De Manille.....	0 11 1/2	0 12

Citric :-

Jaune du Canada par lb.....	0 30	0 35
Blanche de la Havane do.....	0 70	0 75

Corde :-

Câble à Icon Manille..... par lb		0 13 1/2
do merlins..... do		0 13 1/2
do grellins..... do		0 15
Cordes, 48 pleids..... par douz	0 05	1 25
do 60 pleids..... do	1 50	1 55
do 72 pleids..... do		1 80
do 100 pleids..... do		2 50

Chandelle :-

Spermacétique de Belmont..... par lb	manque.	
Saturnine blanche..... do	0 22 1/2	0 27 1/2
do colorée..... do	0 25	0 30
Française..... do	manque.	
De suif..... do	0 10	0 11

Charbon :-

Américain en bloc..... par 2000 lbs	8 50	9 50
do pour grille..... do	8 50	9 00
do café..... do	8 00	8 10
do bois..... do	8 50	9 00
Anglais pr. grille..... do		9 00
Bale glacée..... do		7 50
Scossais à vapeur..... do		8 50
Pays de Galles..... do	8 50	9 50
Liverpool..... do		8 00
Intercolonial à vapeur..... do	manque	
de forge pour grille..... do	12 00	14 00
Criblures..... do	5 00	6 00

Cinquant :-

Taylor..... par lb	27	30
Fry..... do	25	1 00
Meuler..... do	45	50

Citric :-

Citric..... par lb		40
do..... do	20	37 1/2

Chicorée :-

Bury..... par lb	10 1/2	12
Taylor..... do	10 1/2	12

Cigares :-

Allemands..... par 1000	13 00	14 20
Il yvonne..... do	21 00	60 00
Caeroot de Manille..... do	24 55	25 00
Initation do..... do		50

Clunge :-

No. 1..... par grosse	2 7/5	3 00
No. 2..... do	3 25	3 50
No. 3..... do	4 50	4 75
Day & Martin, bout..... par douz.	1 00	1 75
do bout..... do	2 80	3 00

Colle forte :-

Canadienne..... par lb	20	30
Américaine ordinaire..... do	manque	
do blanche..... do	40	50
Anglaise..... do	manque.	

Comestibles :-

Beurre de choix..... par lb	21	22
Bon ordinaire..... do	18	18
Ordinaire..... do	16	20
Inférieur..... do	9	10
De Kinnouraska..... do	manque.	
Bacon fumé..... do	12	14
Epaules salées..... do	do	do
do fumées..... do	do	do
J m bons salés..... do	do	do
do fumés..... do	12	13
Beuf salé..... par tierce		25 00
do..... par baril	15 00	16 00
Lard salé mess..... do	18 00	19 50
do mess mince..... do	17 00	17 50
do prime mess..... do	manque	
do prime..... do	do	do
do extra prime..... do	12 50	13 00
Fromage choix..... par lb	15	10
do ordinaire..... do	13	14
Salisoux en terre..... do	manque.	
do baril..... do	do	do
do tinette..... do	10 1/2	11

Coton à chandelle :-

Américain..... par lb	25	60
-----------------------	----	----

Couleurs :-

Blanc de plomb Genuine..... par 25 lbs		2 50
do No 1..... do		2 40
do No 2..... do		2 25
do No 3..... do		2 00
Blanc de zinc..... par lb		10
Blanc de ceruse..... par 100 lbs		0 75
do d'Espagne..... do		1 00
do de Turquie..... do	2 00	3 00
Rouge de Venise..... do	2 50	3 00
Vermillon commun..... par lbs	0 40	0 50
do de Chine..... do		1 50

Cuirs :-

Cuir à Semelle, No. 1 B A..... par lb	28	27
do No 2 do..... do		25
do (Slaughter)..... do	28	29
Cuir à garnais..... do	30	32
Vache Circe Légère..... do	42 1/2	44
do Lourde..... do	40	42
do n..... do	40	43
Vache Butte légère..... do	40	42
do do Lourde..... do	27 1/2	30
Vache à Grain (buff)..... par piad.	18	17
Vache femée (poblad)..... do	18	17
Vache Circe, unie..... do	19	20
do carlée..... do	17	18
Veau Canadien, 21 à 30 lbs..... par lb.	05	75
do 30 à 36 lbs..... do	75	80
Peaux de Mouton..... do	80	40
do unies, inspectées No 1..... par lb		10
do vertes do No 2..... do		9 50

Empois :-

De Berger assorti..... par lb	12 1/2	18
De Rim..... do	12 1/2	18
De Glenfield..... do	13 1/2	14
De Edwardsburg..... do	7 1/2	8 1/2
Iminch et Morton..... do	7 1/2	8
De Mats..... do	10	11

Epices :-

Cannelle..... par lb	22	25
Clous de Girofle..... do	24	25
Gingembre d'Afrique..... do	15	16
do Jamaïque..... do	18	20
Macis..... do	1 00	1 70
Muscade..... do	80	1 00
Moutarde de Wix..... do	17 1/2	20
do do bout..... par douz	4 40	4 50
do do do..... do	2 80	2 75
do de Taylor..... par lb	17	20
do Keen..... do	17	20
do Colman..... do	17	20
do Française..... par douz.	1 80	1 90
Plumet..... par lb	7	8
Poivre noir..... do	18	19
do blanc..... do	30	32
do de Cayenne..... do		25

Farines :-

Par baril de 100 lbs.		
Supérieur extra.....	Nominale	
Extra..... do	7 15	7 25
Fancy..... do	6 05	6 75
De blé de l'Ouest.....	Manque.	
do Canada..... do	6 00	6 05
Canal Welland..... do	6 00	6 10
Forté pour boulanger..... do	6 20	6 25
Superfine No. 2..... do	5 70	5 75
Fine..... do	5 00	5 10
Middling..... do	4 00	4 25
Polard..... do	2 75	3 10
Farine en poche..... par 100 lbs.	3 00	3 15
do d'Avoine..... do	2 00	2 10
do de seigle..... par baril 200 lbs.	4 50	4 75
do de Maïs..... do	Manque.	

Fournitures de Bord :-

Goudron (Cod tar)..... par baril	3 30	4 30
do Wilmington..... do	5 01	5 50
Polx..... do	5 50	6 00
Résine épurée No. 1..... do	5 50	6 00
do No. 2..... do	6 50	7 00
do pale..... do	8 00	9 00
Extra pale..... do	9 00	10 00
Térébenthine..... par gallon	0 72 1/2	0 75

Fourrures :-



**BLÉ D'INDE MÊLÉ**

10,000 minots

En lots convenables aux acheteurs

A VENDRE PAR

**MORIN & CIE,**

10, Rue St. Nicholas.

**Acte concernant la Faillite, 1869**

Dans l'affaire de  
**ALPHONSE TISON,**

FAILLI.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au 27 MAI courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,  
Syndic.

Montréal, 12 mai 1873.

32-33

**Acte concernant la Faillite, 1869**

Dans l'affaire de  
**MICHEL CHARTRAND,**

FAILLI.

Je Soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau No. 5, Rue St. Sacrement sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'y réunir le 17 JUIN prochain, à DIX heures A. M. pour l'examen du Failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,  
Syndic Officiel.

Montréal, 12 mai 1873.

32-33

**Acte concernant la Faillite 1869**

Dans l'affaire de  
**SAMUEL BENOIT,**

FAILLI.

Je soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, No. 5, Rue St. Sacrement, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir le 17 JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,  
Syndic officiel.

Montréal 12 mai 1873.

32-33

**N. QUINTAL**

Négociant en Epicerie, Spiritueux et Comestibles

EN GROS

No. 83, Rue St. Joseph

VIS-A-VIS "CITY HOTEL."

Assortiment général de Vins, Denrées coloniales, Fruits, etc., etc., importés directement.

**S. CLOUTIER,**

EPICIER,

Marchand de Vins et Liqueurs,

EN GROS ET EN DETAIL,

No. 29, -Rue St. Joseph, -No. 29,

MONTREAL.

80-80

**SPIRITUEUX DOMESTIQUES**

200 Tonnes } Whisky 50 O. P.  
500 Barils }  
300 do } Whisky de Seigle.

En lots convenables aux acheteurs

EN VENTE PAR

**MORIN & CIE.,**

10, Rue St. Nicholas.

**Acte concernant la Faillite, 1869**

Dans l'affaire de  
**E. CHAREST & CIE.,**

FAILLIS.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et restera ouvert aux oppositions jusqu'au 27 MAI courant, après lequel jour, les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,  
Syndic.

Montréal, 12 mai 1873.

32-33

**Acte concernant la Faillite, 1869**

Dans l'affaire de  
**GILBERT alias JULES TESSIER,**

FAILLI.

Je soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 5, Rue St. Sacrement, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 16 JUIN prochain, à DIX heures A. M. pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,  
Syndic Officiel.

Montréal, 10 mai 1873.

32-33

**NAZAIRE TURCOTTE**

IMPORTATEUR

**D'Epicerie et de Denrées Coloniales, Vins, Spiritueux**

Etc., Etc., Etc.,

QUA I D E H U N T

BASSE VILLE

QUEBEC

8 mai

31 30

ETABLI EN 1860



**J. T. LETOURNEUX**

IMPORTATEUR

**PEINTURES de TOUTES COULEURS**

HUILES, VERNIS,  
VERRES A VITRES MASTIC  
LAMPES PINCEAUX  
CHEMINÉES ETOUPE  
COLTAR Etc., Etc.

VITRES, GLACES DE MIROIRS ET VITRES DE COULEUR  
TAILLÉES A DEMANDE.

RECETTES POUR TEINDRES, &c.

Seul Agent pour la Puissance du Canada de la  
Grande Patente de Dessors pour Esieux.

No. 269, Rue St. Paul, Montréal

Enseigne de la LAMPE NOUVEAU et BARIL de

**\$5 A \$20 PAR JOUR**

On DEMANDE des AGENTS dans toutes les classes de la société qui désirent travailler, de l'un ou de l'autre sexe. Jeunes ou vieux pourront faire plus d'argent en travaillant pour nous dans leurs moments de loisir ou en consacrant entièrement leur temps à notre service que dans n'importe quelle autre occupation. Pour les particularités qui seront fournies gratis, s'adresser à

31-31

G. STINSON & CIE.,  
Portland, Maine.

**HAMILTON & Cie.**

IMPORTATEURS DE

**Marchandises Sèches de Gout et d'Etape**

105, -Rue St. Joseph, -105

Vis-à-vis la Ruelle Dupré

MONTREAL.

30-89

**HOSPICE LABELLE & Cie**

Marchands de

**FARINES, GRAINS ET PROVISIONS,**

No. 10, RUE DU PORT,

52

MONTREAL.

**132, RUE ST. JOSEPH**

A mi-chemin entre la Rue McGill et le Carré Chaboillez.

**C. A. DEPOCAS**

**Epicerie, Provisions, Vins, Liqueurs, &c**

EN GROS ET EN DETAIL

MONTREAL

30-80

**DR. J. A. CREVIER**

**RESTAURATEUR DE LA CHEVELURE**

Guérit toutes les maladies du cuir chevelure, éruptions, irritations, fortifie la racine des cheveux, les empêche de tomber et les fait croître, leur rend leur couleur primitive.

Prix - - - - - \$1.00 la Bouteille.

Supérieur à toutes les préparations connues. S'adresser au

87

DR. J. A. CREVIER,  
44, Rue Bonsecours.



**HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA**

Samedi, le 3e jour de mai 1873.

PRESENT:

**SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.**

Sur la recommandation de l'Hon. Ministre des douanes, et en vertu des dispositions de la 82me section de l'Acte 31 Vic., Chap. 6. intitulé: "Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner, et il est, par le présent, ordonné que depuis et après le 1er de Mai courant, le Port de Guysborough, dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, soit et est par le présent constitué et érigé en Poste de Douanes et Poste d'Entrepôt, et que depuis et après le même jour, le Port Mulgrave, dans la même Province, ci-devant Port d'Entrée, soit et est constitué en Poste d'Entrée et placé sous la surveillance du Port de Guyborough.

W. A. HIMSWORTH,

Greffier du Conseil Privé.

15 mai 1873.





# CHARBON AMERICAIN

Le soussigné a le plaisir d'annoncer qu'il a conclu des arrangements avec les grandes

Compagnies Américaines

Qui lui permettent d'offrir sur ce marché du **Charbon Américain**

DE TOUTE GROSSEUR

Au prix de la Liste de New-York

PLUS

LES FRAIS DE TRANSPORT

EN QUANTITE

D'une ou plusieurs Cargaisons

Pendant la saison de navigation de 1873.

Il reçoit aussi des commandes des particuliers pour quantité

**Au gré des Acheteurs**

Livrable à domicile au plus bas prix du marché

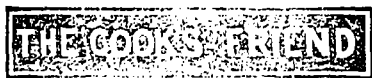
LOUIS TOURVILLE,

Coin des Rues des Commissaires et St. Sulpice.

27-28

LA MEILLEURE POUDDRE A BOULANGER

QUI EXISTE.



Est la seule originale et authentique.

ELLE NE DESAPPOINTE JAMAIS

Vendue par tous les Epiciers. 52

ATELIERS DE

FERBLANTERIE ET PLOMBERIE

No. 118

Grande Rue St. Laurent.

FERBLANTERIE ET PLOMBERIE

Lampes et Huile de Charbon.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis quelques années, a le plaisir de leur annoncer qu'il continue comme par le passé à prendre tout ouvrage concernant la Plomberie, Couverture en Fer-blanc, en Tôle galvanisée et autres ouvrages, etc.

M. Drapeau se charge aussi de toutes commandes de la campagne qu'il s'empresse d'exécuter. Il aura constamment en mains un Assortiment complet et varié de

Ferblanteries, Ferronneries, Lampes et Huile de Charbon.

Toutes commandes seront exécutées à très bas prix et sous le plus court délai au No

118 Grande Rue St. Laurent.

**F. DRAPEAU.**

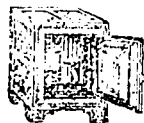
Montréal, 1er Juillet.

38

On demande

Un ASSOCIÉ actif avec quelque capital pour la fabrication de REMÈDES patentés qui ont déjà un grand débit.

S'adresser personnellement ou par lettre affranchie à M. Drapeau, 118 Grande Rue St. Laurent, Montréal.



MANUFACTURE DE COFFRES FORT DE LA PUISSANCE

GODFROY CHAPELEAU

A l'épreuve du Feu et des Voleurs, doublés en Acier et en Fer.

Constructeur de ponts en fer

AUSSI DE

GARNITURES INTERIEURES, pour voûtes en fer, avec portes à l'épreuve des voleurs. PORTES ET VOLIETS en fer à l'épreuve du feu. PORTES EN FER pour Barques, Institutions Publiques et Charniers de Cimetières. COFFRES DE SURETE, pour la préservation de documents importants, Billets de Banques, Déchètures, etc. SERRURES BREVETÉES, spécialement adaptées aux portes de voûtes, Banques, Coffres-fort et Prisons. OUTILS DE TAILLEURS DE PIERRE. COFFRES-FORTS DE SECONDE MAIN pris en échange de coffres neufs, ou achetés au plus haut prix du marché.

BUREAU—320 RUE ST. LAURENT.

USINE :

Coin des rues Ontario et St. Charles Borromée MONTREAL.

9 Juillet 1872.

COMPAGNIE CANADIENNE DES TERRES ET DE MINES (Limitée.)

Bureau principal—22 Mining Lane, LONDRES, Angleterre.

TRADE MARK.



RAFFINERIE DE PETROLE (STANDARD PETROLIA), ONTARIO.

D. CAMPBELL, AGENT,

13 Halle aux Blés,

52 MONTREAL.

J. L. CASSIDY & CIE.

IMPORTATEURS DE

PORCELAINES,

VERRERIES ET VAISSELLE,

339 et 341 Rue St. Paul,

BATISSE DES SOEURS, MONTREAL. 52

A. DUBORD & CIE.

Importateurs de

CIGARES et MANUFACTURIERS de TABAC

En Gros et en Détail

227 & 229 Rue St. Paul, Montréal.

N. B.—Nous attirons l'attention spéciale du commerce sur notre tabac en poudre si avantageusement connu dans les Provinces du Canada.

C. H. LETOURNEUX

IMPORTATEUR DE

Ferronnerie,

Quincaillerie,

Coutellerie, etc., etc.

261 à 265, Rue St. Paul.

(Coin de la Ruelle Vaudruil.)

MONTREAL

ETABLIE, JANVIER 1871

L'Agence Mercantile DU CANADA

MURRAY, MIDDLEMISS & CIE Propriétaires

Traits Caractéristiques

UNE

INSTITUTION NATIONALE

SYSTEME PARFAIT

Supplément quotidien de changements et de noms nouveaux

C'est maintenant le temps de s'abonner

Un REGISTRE contenant la position financière, la valeur commerciale et le caractère mercantile des divers négociants de la Puissance est publié semi-annuellement.

Encouragez vos propres institutions. Nous vous présentons un ouvrage canadien, le fruit de milliers de plâtres dépensées parmi des Imprimeurs Canadiens, de Fabricants de Papier Canadien, et hoc omne genus: nous n'envoyons pas à New-York pour la confection de tout notre ouvrage.

Nous offrons une épreuve raisonnable à ceux qui désirent s'abonner. On peut obtenir les conditions de l'abonnement en s'adressant au Bureau principal ou aux Succursales.

BUREAUX PRINCIPAUX EN CANADA.

Montréal, 95, Rue St. François-Xavier.

Toronto, 16 et 18, Rue Wellington, Est.

Hamilton, 20, Rue James.

Halifax, Rue Hollis.

St. Jean, N.-B., Rue Prince William.

Succursales aux Etats-Unis

New-York St. Louis

Philadelphie Détroit

Baltimore Milwaukie

Albany Kansas City

Boston Rochester

Chicago Cincinnati

Portland, Orég. Buffalo

Grands Rapides Utica

Nouvelle-Orléans Quincy

San Francisco Toledo

St. Joseph Syracuse

Louisville St. Paul.

SUCCESSALES EN FRANCE, EN ALLEMAGNE ET EN AUSTRALIE

Succursales dans la Grande Bretagne.

Londres, 86, Cheapside et 1, Bow Lane, E. C.

Manchester, 38, Moseley Street et 6, 8 et 10, Bond Street.

Glasgow, 33, Benfield Street.

Edimbourg, 72, Princes Street.

Dublin, 10, Henry Street.

On s'occupe spécialement d'affaires locales par tout le continent de l'Amérique du Nord.

## AUX TANNEURS ET AUTRES

## ON A BESOIN

POUR LA

## Fabrique de Colle de Montréal

COIN DES RUES LOGAN ET DUPRESNE

De Déchets de Tanneries, d'Os, de Cornes, pour lesquels on paiera le plus haut prix du marché.

LABELLE, AUGER & C<sup>ie</sup>,

30-30

10, Rue du Port.

## MAGASIN CANADIEN

DE

## FERRONNERIE

H. BELLEAU

IMPORTATEUR DE

## Ferronneries

Et Fabricant de

## FERBLANTERIES

MARQUE DE L'EGUINE ET DU CADENAS

Nos. 193 et 195, rue St. Paul

MONTREAL.

Assortiment complet d'Huiles, Térébentine, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, etc.—Aussi: Poêles doubles à un ou deux fourneaux, Poêles de Cuisine à charbon et à bois, de fantaisie et autres.

## GEANDES DECOUVERTES

DU

Dr. J. A. CREVIER.

## L'ANTI-CHOLERIQUE

Le seul spécifique connu contre le choléra et toute espèce de Diarrhée, Dérangement d'Intestins et d'Estomac, Indigestions, &c., &c.  
Cures merveilleuses attestées par des personnes dignes de foi et bien connues.

Prix - - - 50 Cts. la Boutelle.

Certificats par les personnes suivantes :

Les RR. Mess. J. Raymond, ptre., V.-G. et Sup. du Collège de St. Hyacinthe; Ed. Crevier, ptre., V.-G. et Sup. du Collège de St. Marie de Monnoir, J. S. Derome, ptre.; F. X. Collette, Ptre., Sup. du Collège de St. Césaire; J. Provoual, curé de St. Césaire; J. S. Taupier, Ptre., curé de St. Paul; M<sup>on</sup>. W. Chaffers, membre du Conseil Législatif; les Docteurs Franchère, Binsonneault, Jacques, et par MM. Charles Couture, Victor Côté, J. Bis, Tessier, Delle Philomène Gauthier, et un grand nombre d'autres personnes.  
S'adresser au

Dr. J. A. CREVIER,

No. 44, Rue Bonsecours.

Réduction libérale faite au commerce. 37

## GAUCHER &amp; TELMOSSÉ

IMPORTATEURS DE

DENRÉES COLONIALES,

VINS ET SPIRITUEUX

Marchands de

FARINE, LARD, SAINDOUX, etc., EN GROS

No. 200 Rue St. Paul et 161 Des Commissaires,

MONTREAL.

G. S. YVES.

52

L. W. TULLOCH.

## Compagnie de Garantie du Canada

Bureau principal, Montréal

Président,—SIR ALEX. T. GALT, K. C. M. G.

Vice-Président,—JOHN RANKIN, écrivain,

Gérant et Secrétaire

## DWARD RAWLINGS

LA SEULE COMPAGNIE licenciée par le Gouvernement pour la transaction des affaires de garantie dans tout le Canada.

Les bons de cette Compagnie sont aussi reçus par

Le Gouvernement de Québec,

et par les principales banques, Chambres de Commerce, et Corporations dans toute la Province

15-18

## BOYER, HUDON &amp; Cie

Successeurs de LOUIS BOYER & C<sup>ie</sup>,

MARCHANDS DE

GRAINS ET FARINES,

PROVISIONS ET EPICERIES,

L. ALPHONSE BOYER.  
FERMIN HUDON.  
CHARLES BOYER.

MONTREAL.

52

MORIN & C<sup>ie</sup>.

Courtiers et Commissionnaires

AGENTS POUR

M. J. P. WISER,

DISTILLATEUR

PRESCOTT, ONT.

MM. V. TURCOTTE &amp; Co.

Fabricants d'Huile de Lin  
QUEBEC, P.Q.

M. H. CORBY

MEUNIER, DISTILLATEUR & NEGOCIANT  
EN GENERAL

BELLEVILLE, ONTARIO

No. 10, Rue St. Nicholas

MONTREAL

W. & F. P. CURRIE & C<sup>ie</sup>.

100, RUE DES SŒURS GRISES.

Importateurs de Fer en Saumon, Fer en Barres, plaques de Bouilloires, Fer galvanisé, Plaques du Canada, Plaques d'Etain,

TUBES POUR BOUILLOIRES, TUBES A GAZ

Etain en Lingot, Rivets, Marbre Veiné  
Cuivre en Lingot, Fil de Fer, Ciment Romain.  
Cuivre en Feuilles, Fil d'Acier, De Portland  
Antimoine, Vitres, De du Canada,  
Zinc en Feuilles, Peintures, Tuile à Pavé,  
Zinc en Lingots, Terre à brique, Vases de Jardin,  
Plomb en Saumon, Fine Covers Dessus Chemn.,  
Rouge de Plomb, Briques pour Fontaines,  
Blanc de Plomb, TUYAUX de DRAINAGE,  
Tuiles à Pavé Encoustique Patenté, &c.

Manufacturiers de SOFAS, CHAISES, et RESORTS pour Lits. Un stock considérable toujours en main.

## N. VALOIS &amp; Cie

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE  
CHAUSSURES EN GROS

26 et 28, PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

NARCISSE VALOIS.

JUDE VALOIS.

PIERRE JOLY & C<sup>ie</sup>.

IMPORTATEURS

MARCHANDS D'EPICERIES

Vins, Liqueurs, Provisions,  
TABAC & CIGARES

264, RUE ST. PAUL, et 209 &amp; 211, RUE

DES COMMISSAIRES

MONTREAL, P. Q.

Les Marchands qui s'établissent surtout trouveront à cet établissement des avantages tant par la variété du stock que pour la régularité des prix. 17

DESMARTEAU & C<sup>ie</sup>.

Importateurs de

VINS, LIQUEURS, EPICERIE, &amp;c.

EN GROS

231 et 233 Rue des Commissaires

MONTREAL.

52

Thomas, Thibaudau & C<sup>ie</sup>.

IMPORTATEURS DE NOUVEAUTES

En Gros Seulement, No. 330, Rue St. Paul.

THOMAS, THIBAUDEAU & C<sup>ie</sup>, Montréal.  
THIBAUDEAU, THOMAS & C<sup>ie</sup>, Québec. MONTREAL.  
THOMAS & THIBAUDEAU, Manchester. 52

## S. ROUSSEAU,

## FERBLANTIER ET PLOMBIER

No. 337, Rue St. Laurent,

MONTREAL.

HUILE DE CHARBON, LAMPES,  
CHEMINÉES ET MÈCHES DE LAMPÉ

Ordres pour Fournaises à AIR Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Fournitures de Poêles, etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvertures promptement remplis.

PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS.

M. S. ROUSSEAU a été pendant plusieurs années chef d'atelier chez M. T. Crevier, Rue Notre-Dame, où il a acquis une grande expérience dans ce genre d'ouvrage.

18 Juillet.

40

## LA FABRIQUE DU PEUPLE

## M. A. DEROCHÉ

(Successeur de J. B. DEROCHÉ)

Importateur et Manufacturier de

## TABAC, CIGARES, Etc

Nos. 241 et 243, RUE ST. PAUL,

MONTREAL.

A l'Enseigne de la grosse Torquette vous trouverez du Tabac de toute espèce et de la meilleure qualité en feuilles, en torquettes et en poudre, en gros et en détail, et au plus bas prix. 52

## P. L. TOUSSIGNANT,

SYNDIC OFFICIEL, ARTHABASKAVILLE,

Sollicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'Acte de l'Écriture de 1869.